

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/12/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 22/12/2020

Délibération n° D-2020-401

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de
l'eau potable - Syndicat des Eaux du Vivier - Exercice 2019

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Valérie BELY VOLLAND

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU

Direction du Secrétariat Général

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Syndicat des Eaux du Vivier - Exercice 2019

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Après examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 03 décembre 2020 ;

Conformément à l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Lorsque la commune a transféré ses compétences en matière d'eau potable à un établissement public de coopération intercommunale, le maire présente au Conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement.

Il indique, dans une note liminaire, la nature exacte du service assuré par cet établissement public de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée ainsi que le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2019 – communiqué par le Syndicat des Eaux du Vivier.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

Le Maire de Niort

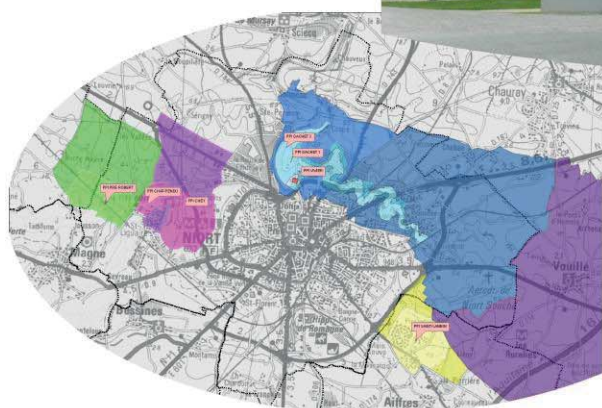
Signé

Jérôme BALOGE



SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE**



**DU SYNDICAT
DES EAUX
DU VIVIER**

Exercice 2019

SEV – Place Martin Bastard – BP50146 – 79005 Niort Cedex
Tél. 05.49.78.74.74 – Fax 05.49.78.73.85 – courriel : Accueil.SEV@eaux-du-vivier.fr

NOTE LIMINAIRE

Conformément à l'article L.2224-5 et à l'article D2224-1 du Code Général Des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés. Il indique, dans une note liminaire, la nature exacte du service et le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

Dans les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale de 3 500 habitants et plus, le ou les rapports annuels, ainsi que, le cas échéant, les notes liminaires définies aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4, sont mis à la disposition du public à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, ou au siège de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ces éléments ainsi que l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante, sont transmis par voie électronique au préfet de département et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Le public est avisé par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale de ces mises à disposition par voie d'affiche apposée en mairie ou au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Aussi, le présent rapport est établi en application des textes suivants :

- du Code Général Des Collectivités Territoriales (articles L.2224-1 et suivants, D2224-1 et suivants),
- de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (art. 73),
- de la Loi n°95-127 du 8 février 1995 modifiée sur la délégation de service public,
- de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, pris pour l'application de l'article L. 2224-5 du CGCT et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales,
- du Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau,
- du Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,
- de l'Arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées, modifié par l'arrêté du 22 février 2008, et du 28 avril 2016,
- de l'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,
- de l'Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,
- Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement
- Circulaire DGSEA4 no 2009-18 du 20 janvier 2009 modalités de transmission aux collectivités locales des indicateurs relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et à la protection de la ressource en eau

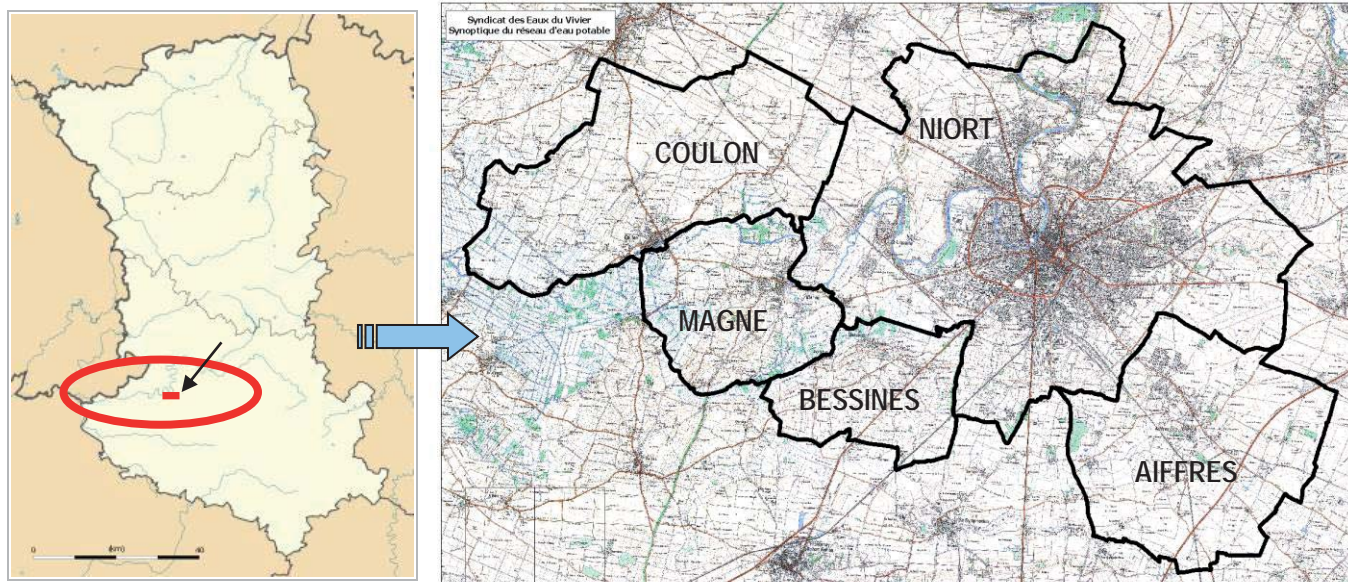
SOMMAIRE

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC	4
A – GESTION DU SEV	4
1) Origine et nature du SEV	4
2) Organisation administrative	5
3) Structure du SEV	5
4) Population desservie	11
B – PRINCIPALES RESSOURCES DU SEV	12
1) Les ressources en eau potable du SEV	12
2) Les secours potentiels du SEV	15
3) Les volumes prélevés et achetés	16
C – LES ABONNES DU SERVICE	17
D – LES VOLUMES VENDUS PAR LE SERVICE	19
1) Les différents points de vente d'eau en gros du SEV	19
2) Evolution des consommations des usagers du SEV	19
E – LE RESEAU DE DISTRIBUTION	20
LE PRIX DE L'EAU ET SES COMPOSANTES	21
A – MODALITES GENERALES DE TARIFICATION	21
B – LE PRIX DE L'EAU	22
C – Présentation d'une facture d'eau type	25
D – Présentation du prix de l'eau avec l'assainissement au 01/01/2020	26
E – RECETTES LIEES A LA FACTURATION DU PRIX DE L'EAU	27
INDICATEURS DE PERFORMANCE	28
A – QUALITE DE L'EAU	28
B – GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	30
1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30
2) Rendement du réseau de distribution	31
3) Indice linéaire des volumes non comptés	31
4) Indice linéaire de pertes en réseau	32
5) Taux moyen de renouvellement des réseaux	32
6) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	32
C – LA QUALITE DU SERVICE	33
1) Délai maximal d'ouverture des branchements	33
2) Durée d'extinction de la dette	33
3) Montant des subventions	33
4) Taux d'impayés sur les factures d'eau	33
5) Réclamations	34
6) Occurrence des interruptions de service non programmées	36
LES INVESTISSEMENTS	37
A – BILAN COMPTABLE DES INVESTISSEMENTS	37
Montants financiers des travaux engagés en 2019	37
B – BILAN TECHNIQUE DES INVESTISSEMENTS	38
1) Travaux et Etudes réalisés en 2019	38
2) Présentation des projets en vue d'améliorer la qualité du service	45
3) Présentation des programmes de travaux 2020	47
ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SEV	49

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC

A – GESTION DU SEV

Communes composant le S.E.V.



1) Origine et nature du SEV

Le Syndicat des Eaux du Vivier (S.E.V.) est né le 1^{er} janvier 2007 de la réunion de 3 structures indépendantes :

- le Syndicat de Magné, Niort-Saint-Liguair, Coulon, Bessines (créé dans les années 50) ;
- la régie d'eau municipale de Niort ;
- la régie d'eau du SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres) ;

rejoints, le 1^{er} janvier 2009, par la commune d'Aiffres.

Le Syndicat des Eaux du Vivier est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) à compétence « eau potable », desservant intégralement plus de 73 000 habitants environ (soit près 37 000 abonnés).

Le SEV assure la gestion de la production, du traitement et de la distribution publique d'eau potable sur le territoire des 5 communes : Aiffres, Bessines, Coulon, Magné et Niort.

Aussi, le Syndicat des Eaux du Vivier est la **Personne Responsable de la Production et la Distribution de l'Eau (PRPDE) sur ce territoire.**

Il assure également la gestion de la facturation pour la rémunération du service de l'eau et du service de l'assainissement (sous tutelle de la C.A.N., communauté d'agglomération de Niort).

2) Organisation administrative

Le Syndicat des Eaux du Vivier est une régie directe à autonomie financière.

Elle applique la politique de l'eau définie par le Comité Syndical et les élus délégués des communes adhérentes, en cohérence avec les exigences réglementaires.

Le Comité Syndical est établi sur la base d'un représentant de chaque commune par début de tranche de 10 000 habitants soit :

- pour les communes de Aiffres, Bessines, Coulon et Magné : 1 titulaire et 1 suppléant,
- pour la commune de NIORT : 6 titulaires et 6 suppléants.

Le Syndicat des Eaux du Vivier est donc administré par un comité syndical composé de 10 membres élus titulaires et 10 membres suppléants, dont le président, les 3 vice-présidents :

L'équipe de gouvernance en place depuis mars 2014 est la suivante :

- **Président** : Mr Elmano MARTINS ;
- **Premier vice-président** : Mr Fabrice DESCAMPS ;
- **Deuxième vice-président** : Mme Rose Noëlle PRACCHIA ;
- **Troisième vice-président** : Mr. Florent SIMMONNET ;
- **le Comité syndical** :

communes	Membres titulaires	Membres suppléants
AIFFRES	M Jean Marie LEFORT	M Bernard GUESDON
BESSINES	Mme Noëlle ROUSSEAU	Mme Nathalie PINEAU COURJAUD
COULON	Mme Rose Noëlle PRACCHIA	M Arnaud SOULET
MAGNE	Mme Catherine TROMAS	M Gérard LABORDERIE
NIORT	M Elmano MARTINS	M Eric PERSAIS
	M Fabrice DESCAMPS	M Romain DUPEYROU
	M Michel PAILLEY	M Dominique DESQUINS
	M Florent SIMMONNET	Mme RIMBAUD Sylvette
	M Marc THEBAULT	Mme Dominique JEUFFRAULT
	M Alain PIVETEAU	Mme Monique JOHNSON

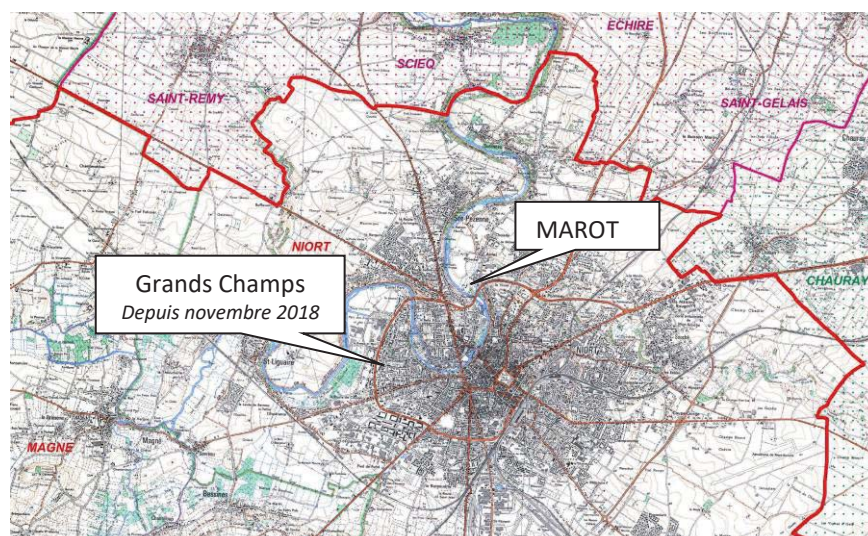
Sur le plan des ressources humaines du SEV :

Le SEV est composé de 66 agents, et de personnes en intérim en période de pic d'activité (La structure administrative intercommunale et la totalité des équipes techniques incluses).
Les personnels ont un statut public et ont comme autorité territoriale le Président du S.E.V.

3) Structure du SEV

Le Syndicat des Eaux du Vivier est composé de :
2 pôles

répartis sur 2 sites distincts :



- a) le Siège, pôle de gestion administrative et financière, compris la gestion des usagers,
- b) le pôle technique (Marot)

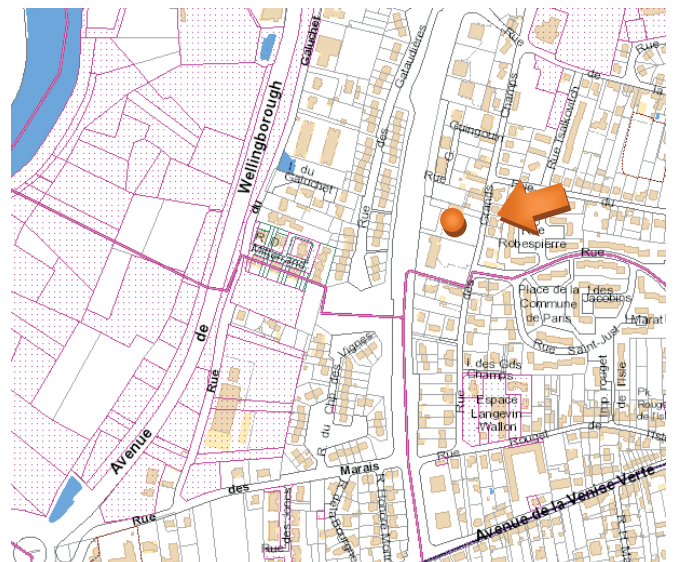
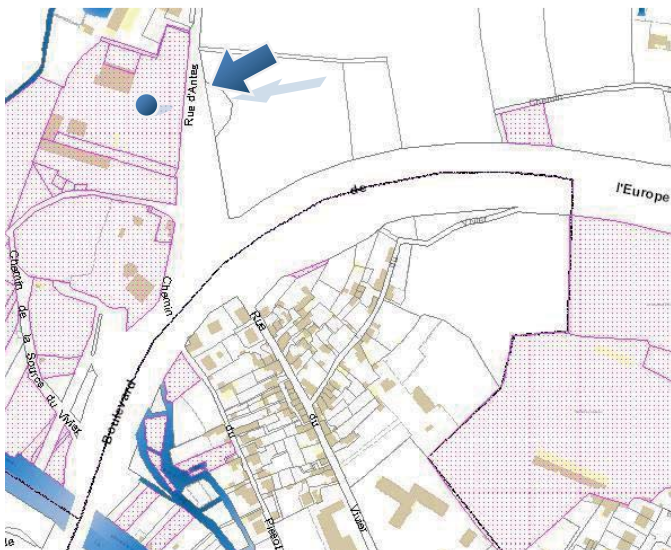
site des Services Techniques - (site MAROT)
7 Rue d'Antes à NIORT -

Pôle Technique



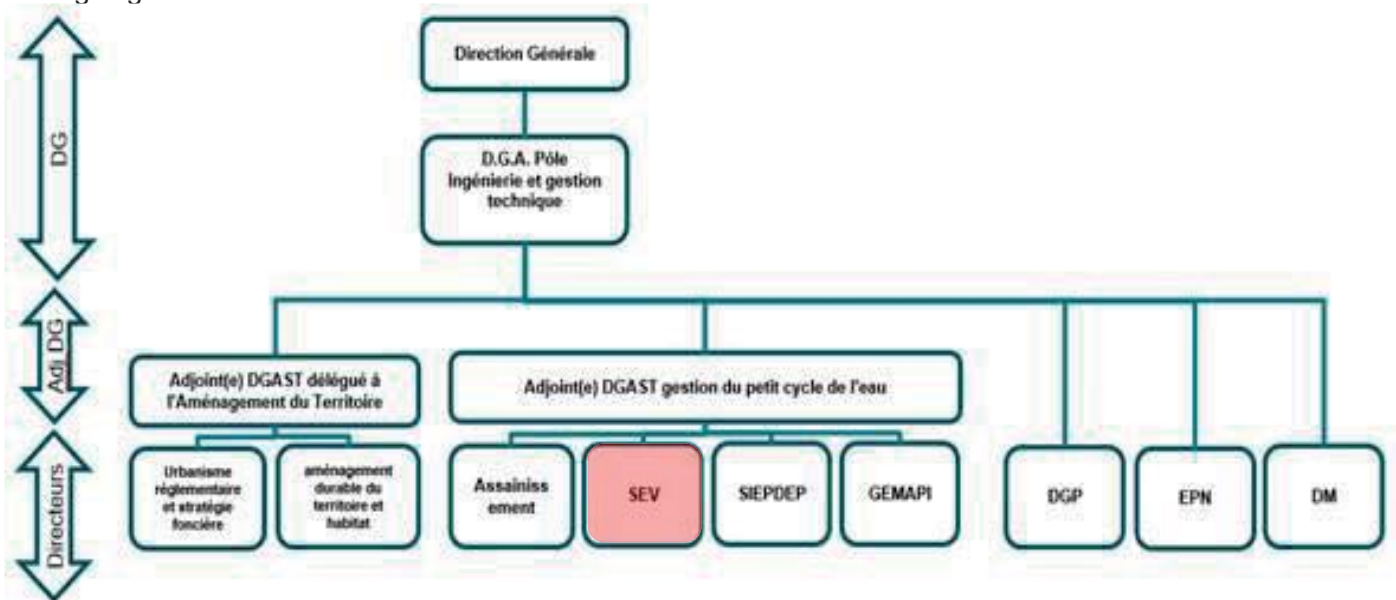
Siège du SEV – (site Grands Champs)
le site du Murier a été transféré en octobre 2018
au 24 rue des Grands Champs - NIORT

Pôle administratif et financier



ORGANIGRAMME DU SEV au 1^{er} janvier 2020 :

L'organigramme du SEV s'établit comme suit :



En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), du code des Collectivités Générales (CGCT) et notamment des articles L5216-6, L5211-41 et L5212-33, la compétence « Eau » devient une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) au 1er janvier 2020.

En conséquence, le SEV, dont le périmètre géographique est intégré dans celui de la CAN, est dissous à cette date, et son service est transféré à la CAN dans le cadre d'une Régie à Autonomie Financière.

Du point de vue du personnel, il a été noté au cours de l'année 2019 de nombreux mouvements:

- Un départ au service distribution d'un agent titulaire de son permis poids lourd
- la mise à la retraite pour une personne travaillant au sein des services administratifs et une demande de mutation d'une autre agente des services administratifs qui, certes, étaient en disponibilité depuis mi 2018
- Le recrutement de 3 agents (un pour la relève, un pour la gestion des abonnés et un autre pour le service distribution). Ces agents étaient présents en tant que contractuels depuis de nombreux mois et ont été nommés stagiaires au cours de l'année 2019, à l'exception de l'un d'entre eux qui était en disponibilité pour convenances personnelles et qui de ce fait, a été recruté par voie de mutation.

a) Le pôle de gestion administrative et financière du Syndicat regroupe deux activités :

- un service Général

Regroupant les missions de secrétariat général, de finances publiques, de gestion des Ressources Humaines et de logistique.

Il inclut le Directeur du S.E.V., la responsable des Ressources Humaines et la responsable Financière. Ce service est mutualisé avec celui de la CAN au 1^{er} janvier 2020.

- un service Gestion des Usagers,

Regroupant :

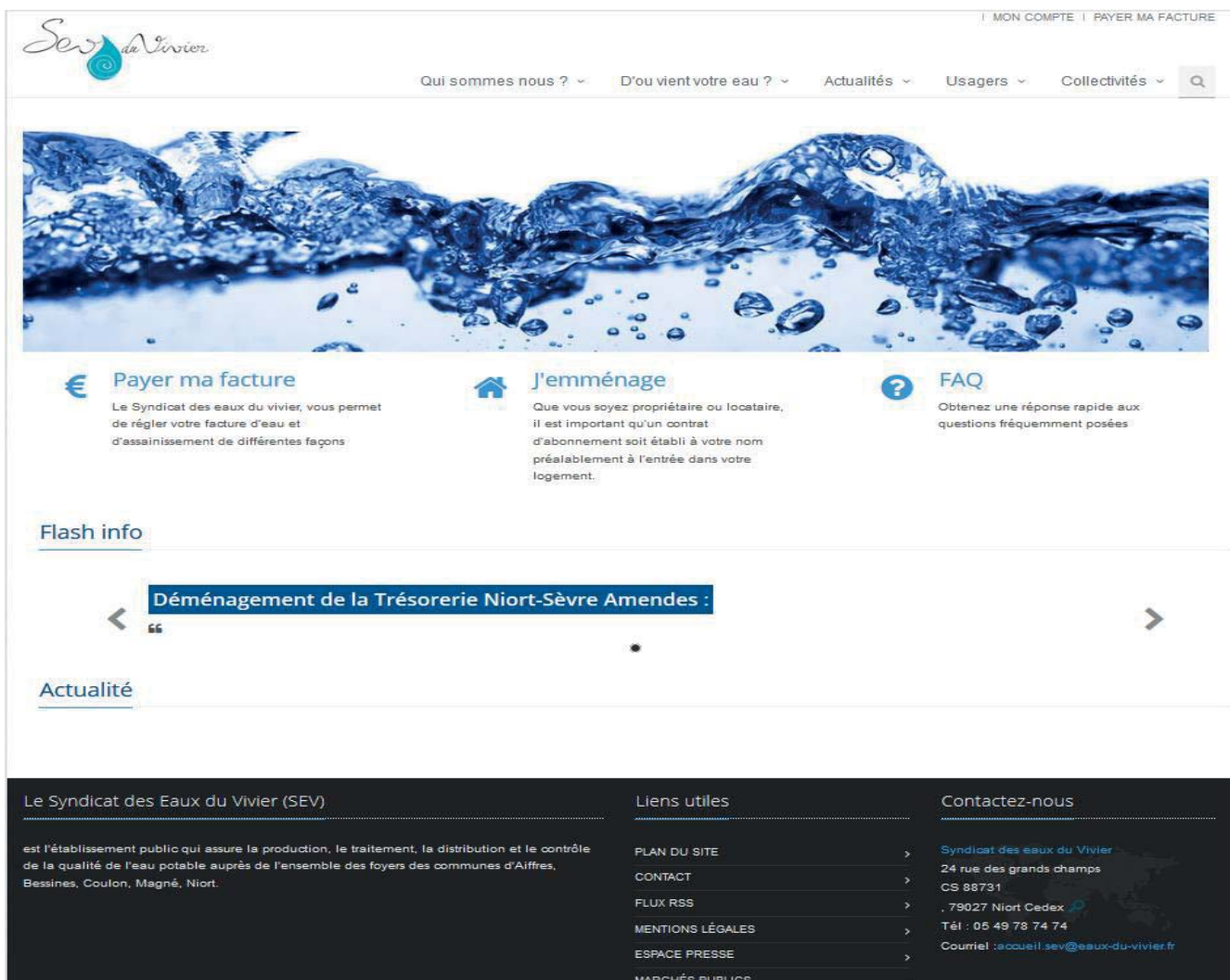
- **l'accueil au public**, accessible par **téléphone au 05 49 78 74 74** ou par messagerie Accueil.SEV@eaux-du-vivier.fr **est ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00**
- la **gestion de la facturation** et du recouvrement de la fourniture d'eau,
- la **gestion de la réglementation du service** de l'eau et des branchements
- la relève continue des compteurs d'eau (avec une relève de chaque site 2 fois par an).

Au titre de l'individualisation des compteurs, le S.E.V. gère la rotation des usagers, notamment en immeubles collectifs.

Le pôle de gestion administrative et financière est situé site GRANDS CHAMPS, au siège du SEV, 24 rue des grands champs à Niort.

Le site internet du Syndicat des Eaux du Vivier est :

<http://www.eaux-du-vivier.fr/>



SEV de Niort

MON COMPTE | PAYER MA FACTURE

Qui sommes nous ? | D'où vient votre eau ? | Actualités | Usagers | Collectivités | Q

€ **Payer ma facture**
Le Syndicat des eaux du vivier, vous permet de régler votre facture d'eau et d'assainissement de différentes façons.

🏠 **J'emménage**
Que vous soyez propriétaire ou locataire, il est important qu'un contrat d'abonnement soit établi à votre nom préalablement à l'entrée dans votre logement.

❓ **FAQ**
Obtenez une réponse rapide aux questions fréquemment posées.

Flash info

« **Déménagement de la Trésorerie Niort-Sèvre Amendes :** »

Actualité

Le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV)
est l'établissement public qui assure la production, le traitement, la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau potable auprès de l'ensemble des foyers des communes d'Aiffres, Bessines, Coulon, Magné, Niort.

Liens utiles

- PLAN DU SITE >
- CONTACT >
- FLUX RSS >
- MENTIONS LÉGALES >
- ESPACE PRESSE >
- MARCHÉS PUBLICS >

Contactez-nous

Syndicat des eaux du Vivier
24 rue des grands champs
CS 88731
. 79027 Niort Cedex
Tél : 05 49 78 74 74
Courriel : accueil.sev@eaux-du-vivier.fr

Le site donne accès :

- ☞ aux informations à jour sur l'organisation de l'établissement, son fonctionnement ;
- ☞ aux services en ligne de téléchargement et de paiement ;

Le **règlement de service** d'eau mis en place à compter de janvier 2007, régulièrement actualisé par le comité syndical, encadre les activités et les relations avec les usagers.

Il est disponible par téléchargement sur le site, par courrier ou sous forme dématérialisée sur simple demande par mail à : Accueil.SEV@eaux-du-vivier.fr.

b) Le pôle technique :

Le pôle technique est regroupé depuis fin 2010 sur le site MAROT, 7 rue d'Antes.

Il est réparti en **quatre activités** :

- * Le Bureau d'Etudes,
- * La cellule Protection de la ressource en eau,
- * Le service d'exploitation Production,
- * Le service d'exploitation Distribution,

Un adjoint technique au Directeur encadre en relais l'ensemble de l'activité technique du S.E.V., en lien avec les responsables du pôle Administratif et Financier.

Horaires d'ouverture des services techniques : de 8h00 à 12h00 et de 13h24 à 17h00.

Le Bureau d'Etudes :

administre la coordination, la planification des travaux sous traités aux entreprises ainsi que la gestion patrimoniale des données techniques issues de l'activité des services techniques du S.E.V. ou demandées par les tiers.

Il se compose d'une entité :

- ☞ Maitrise d'œuvre interne et suivi des marchés de Travaux ;
- ☞ SIG, données patrimoniales de l'ensemble des services ;
- ☞ Réponse aux demandes extérieures ; Le SEV gère en régie la réponse aux DT / DICT dans le cadre de la nouvelle réglementation des réseaux enterrés au titre du Code de l'Environnement : service accessible par messagerie : dict.sev@eaux-du-vivier.fr

La cellule Protection de la ressource en eau :

Placée sous la tutelle du Directeur, elle regroupe tout ce qui concerne la coordination et la gestion administrative, environnementale et technique des activités liées aux ouvrages de prélèvement dans le milieu naturel et à la protection de la ressource en eau au droit des aires d'alimentation de captages ; Elle est accessible par l'accueil du SEV.

Il se compose d'une entité :

- ☞ Suivi réglementaire de la ressource en eau ;
- ☞ Suivi des actions volontaires de reconquête de la qualité des milieux naturels ;

Le service Production :

exploite, entretient et surveille les captages de production d'eau potable et d'eau brute, ainsi que l'usine de traitement des eaux du Vivier, les stations de pompage et l'ensemble des ouvrages de stockage. Il gère également le suivi de marché de travaux pour ses installations.

Il se compose d'une entité :

- ☞ en charge de l'entretien des terrains, des ouvrages et des installations ;
- ☞ en charge de l'entretien des installations électromécaniques et du suivi des automatismes ;

Pour les travaux de haute technicité, les services Etudes et Production font appel à la maîtrise d'œuvre externe.

Le service Distribution :

exploite, entretient et surveille le réseau de distribution d'eau potable des points de stockage aux points de livraison des usagers, sur l'ensemble du territoire syndical. Il suit également les travaux de réseaux de tiers ou internes.

Il se compose d'une entité :

- ☞ en charge de l'entretien et la réalisation de travaux sur le réseau de distribution (détection et réparation des fuites, renouvellement de canalisations d'eau et branchements, gestion d'anomalies, entretien des équipements, travaux neufs, ...),
- ☞ en charge de la gestion des abonnés (la relation et l'assistance auprès des usagers sur le terrain (fuite ou manque d'eau, comptage, suivi qualité, ouvertures/fermetures des branchements), en lien avec les services Accueil et Facturation),

Il réalise aussi des diagnostics du réseau d'eau potable et de ses installations.

Pour la surveillance sanitaire de la qualité de l'eau,

Les services Production et Distribution assurent conjointement la surveillance sanitaire de la qualité de l'eau distribuée sur le territoire du SEV ou achetée aux collectivités limitrophes, au titre de la PRPDE, en lien avec l'A.R.S. (Agence Régionale Nouvelle Aquitaine – UT Deux-Sèvres), dans le cadre des arrêtés préfectoraux sanitaire de décembre 2012 et filière de décembre 2014, ainsi que de la réglementation générale.

Les données sont consultables sur le site :

<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l-eau-potable.html>

Enfin, le SCHS (service communal d'hygiène et de santé) peut répondre à toute interrogation concernant l'hygiène, la salubrité et la santé publique, pour les personnes résidant sur NIORT.

➔ contact : 05 49 78 79 80

Pour les autres communes, il peut être contacté les mairies des communes auxquelles est rattachée la résidence, mais également l'A.R.S. (ex-DDASS) - Unité territoriale des Deux-Sèvres.

L'astreinte de continuité de service et d'assistance aux usagers du S.E.V. :

Le Syndicat des Eaux du Vivier dispose d'un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7, capable d'intervenir rapidement face à tous problèmes constatés sur son territoire.

VOS NUMEROS D'URGENCE :

L'EAU : S.E.V.



24h/24 : 06 76 98 75 31

PROBLEMES LIES A

L'ASSAINISSEMENT : C.A.N.



24h/24 : 06 77 64 15 74

Les numéros d'urgence permettent d'assurer une astreinte technique hors heure d'ouverture du S.E.V. ou de la C.A.N., dans le but de traiter tout problème technique lié à une coupure d'eau, une anomalie sur le réseau public ou à la continuité de service.

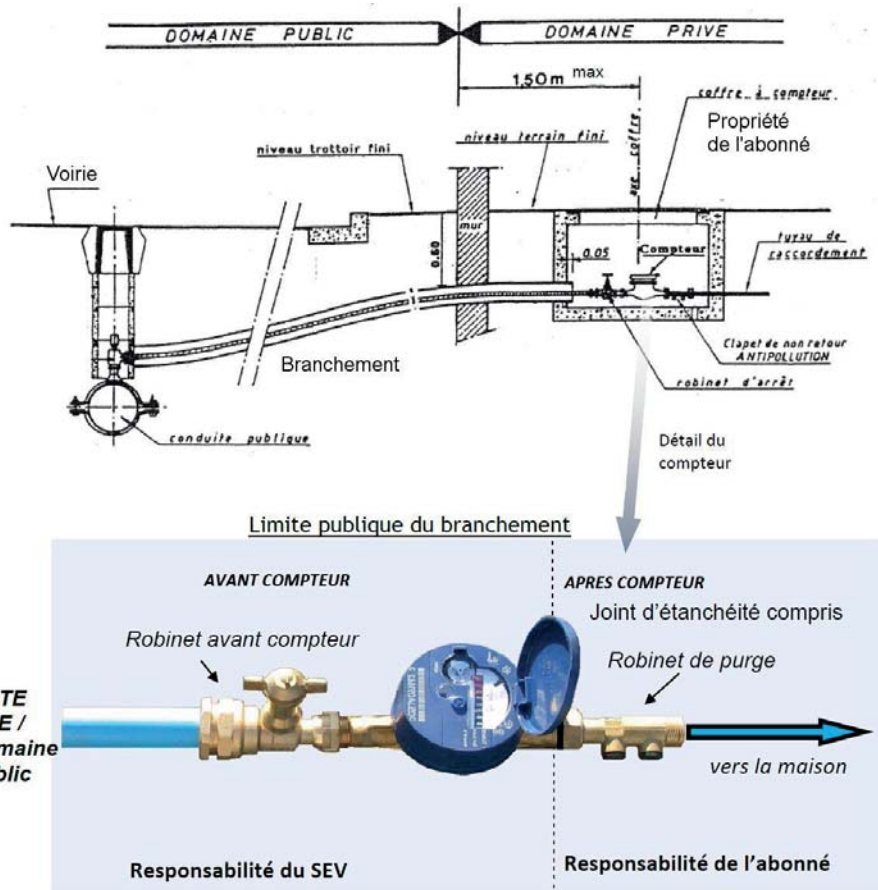
Ils ne doivent en aucun cas servir pour des requêtes administratives, de facturation ou d'ouverture de contrat de fourniture d'eau.

Règles concernant les branchements et la livraison d'eau :

La limite publique du branchement se situe au niveau du **joint aval du dispositif de comptage d'eau** agréé par le S.E.V. (joint exclu) pour un branchement ordinaire desservant un immeuble individuel.

La partie publique du branchement doit rester en permanence accessible au S.E.V.

De même, en cas de pose d'une radio, **il doit être laissé l'accès à toute demande du SEV pour contrôle physique des installations et du compteur d'eau.**



L'utilisateur est responsable de la partie privée du branchement (située après la limite publique), ainsi que du coffre à compteur et de l'environnement de la partie publique du branchement située en terrain privé.

Le SEV n'intervient pas après compteur :

→ le particulier doit faire appel à un professionnel privé de plomberie ou de terrassement.

Pour les immeubles collectifs, la limite du branchement est au droit du compteur général en pied d'immeuble, ou à défaut jusqu'au robinet d'arrêt de service posé par le distributeur d'eau ou à défaut jusqu'à la limite de propriété définie par le cadastre.

4) Population desservie

Le Syndicat des Eaux du Vivier assure la production et la distribution de l'eau sur le territoire des communes suivantes : [Population totale (municipale + comptée à part) - INSEE - statistiques en vigueur au 1^{er} janv 2020]

- d'Aiffres : 5 709 habitants.
- de Bessines : 1 738 habitants.
- de Coulon : 2 318 habitants
- de Magné : 2 737 habitants
- de Niort : 60 506 habitants

Soit une population globale desservie de plus de 73 000 habitants

(73 008 habitants, sur la base des données officielles de l'INSEE – recensement légal de 2017)

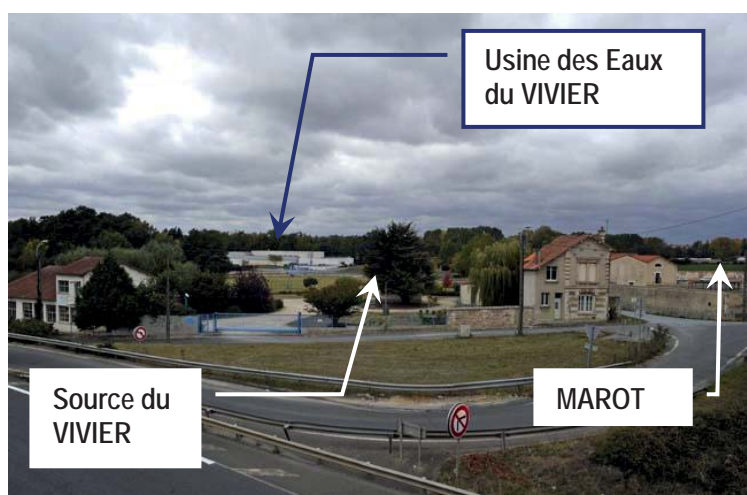
Nota :

Depuis le mois de juin 2006, le Syndicat des Eaux du Vivier fournit de l'eau en secours et en mélange au SIEPDEP de la Vallée de la Courance, au moins pour une partie de ses besoins, portant à près de 100 000 habitants la population desservie.

B – PRINCIPALES RESSOURCES DU SEV

Le service d'eau comporte techniquement :

- × **Une unité de production**, comportant :
 - 4 captages principaux :
(Source du Vivier et forages de Gachet I et III - commune de Niort, et Captage de Saint-Lambin - commune d'Aiffres)
 - 2 captages d'appoint - commune de Niort
(Captage de Chat-Pendu et captage de Pré Robert)
 - 1 captage de secours (Captage de Chey – procédures administratives en cours)
- × **Une unité de traitement** :
une **usine de traitement** d'eau distribuant environ 14 000 m³/jour en moyenne (d'une capacité jusqu'à 30 000 m³/jour en pointe), avec un traitement poussé (dénitrification biologique, désinfection à l'ozone et affinage sur charbons actifs),
- × **Une unité de stockage et de mise en distribution**, comportant :
 - 3 stations de reprise
 - 2 sites de stockage d'une capacité de 10 000 m³
- × **Une unité de distribution**, comportant :
 - 7 réservoirs et/ou châteaux d'eau d'une capacité de 4 400 m³
 - 618,5 Km de réseaux (597,5 km de réseaux AEP – 19,8km pour l'adduction – 1,2km pour l'eau brute de la zone industrielle)
pour plus de 39 023 compteurs au 1^{er} janvier 2020, dont 37 057 actifs.
 - 4 points de Vente en gros
et 7 points d'achat en gros.



1) Les ressources en eau potable du SEV

Le Syndicat des Eaux du Vivier gère les ressources suivantes :

Nom	commune	Débit d'exploitation (m ³ /h) et Volume d'exploitation (m ³ /j) et par an	
Ressources Permanentes			
Captage du vivier	Niort	1100 m ³ /h	26 400 m ³ /j et 8,76M m ³ /an
Captage de Gachet I	Niort	80 m ³ /h	1 920 m ³ /j et 0,48M m ³ /an
Captage de Gachet III	Niort	375 m ³ /h	9 000 m ³ /j et 1,927M m ³ /an
Saint-Lambin	Aiffres	10 m ³ /h	240 m ³ /j
Ressources d'Appoint			
Captage de Chat Pendu	Niort	400 m ³ /h (360 en étiage)	9 600 m ³ /j et 2 M m ³ /an
Captage de Pré robert	Niort	144 m ³ /h (100 en étiage)	3 400 m ³ /j et 1,261 M m ³ /an
Ressources de Secours - en cours de mise en service			
Captage de Chey	Niort	200 m ³ /h (150/100 en étiage)	Inclus dans Chat Pendu
Eau brute – réseau de la zone industrielle de Saint liguaire / Saint Florent - NIORT			
Point de prélèvement d'eau brute du Galuchet	Prélèvement gravitaire dans la Sèvre Niortaise	400 m ³ /h	250 000 m ³ /an

Indice d'avancement de protection de la ressource :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

Part	Sujétions	Etat 2019 pour le S.E.V.				
		Source du Vivier Gachet I et III	Pré - robert	Saint Lambin	Chat pendu	Chey
0 % :	aucune action ;					
20 % :	études environnementale et hydrogéologique en cours ;					
40 % :	avis de l'hydrogéologue rendu ;					
50 % :	dossier déposé en préfecture					
60 % :	arrêté préfectoral ;					
80 % :	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes liées aux périmètres de protection mises en place, travaux terminés) ;					70%
100 % :	arrêté préfectoral (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	90%	90%	90%	90%	

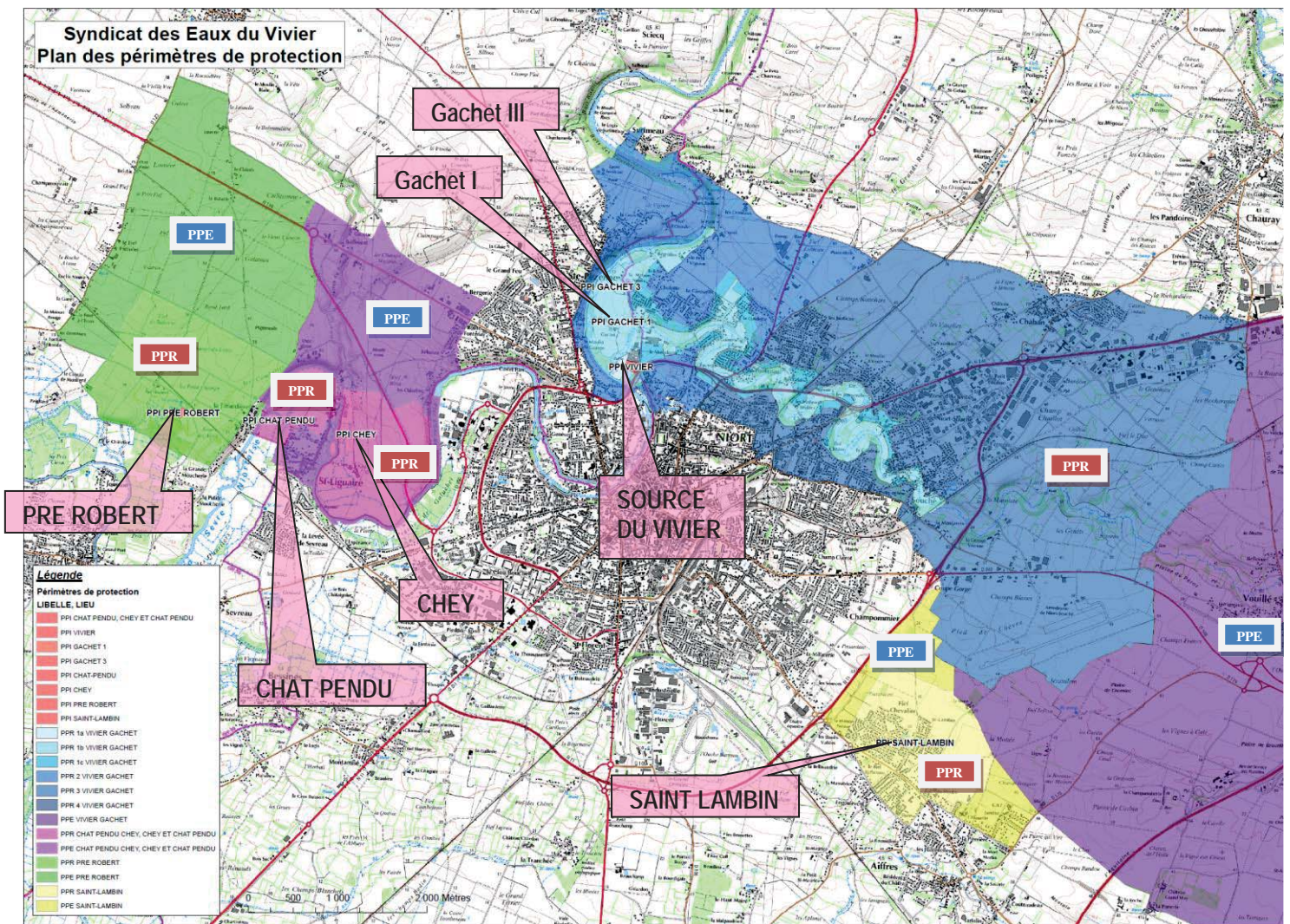
Tous les forages du S.E.V. ont des périmètres de protection imposant des servitudes aux propriétaires de terrains et aux activités présentes.

Le reliquat de l'indice (hors Chey) est lié à la mise en place effective par l'ARS NA d'une plateforme de suivi permanent des servitudes.

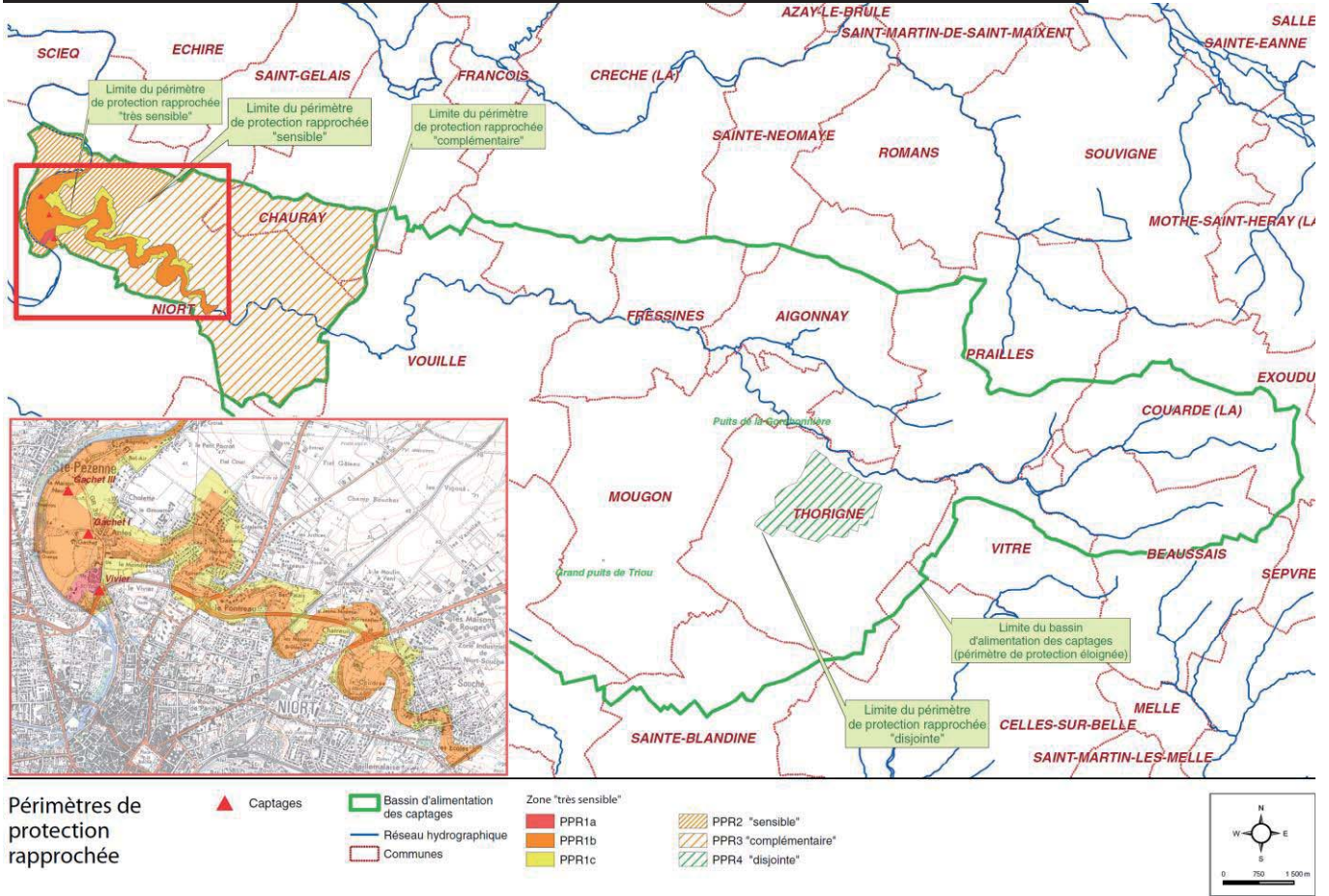
Il reste néanmoins à mettre en oeuvre les servitudes de l'arrêté de DUP pour le captage de Chey.

Zonage des Périmètres de Protection (P.P.) des captages du S.E.V. au 1^{er} janvier 2020 :

P.P. Rapprochée (PPR) - P.P. Eloignée (PPE)



Zonage des Périmètres de Protection des captages du VIVIER et des GACHETS :



L'eau traitée et distribuée en 2019 provient :

- **de la source du Vivier** (résurgence de l'aquifère calcaire karstique infra-toarcien sur le bassin hydrographique du Lambon),
- **des forages de Gachet I et Gachet III** (prélevant l'eau à la fois dans l'aire d'alimentation de la source du Vivier et dans la nappe alluviale de la Sèvre Niortaise).
- **du captage de Chat Pendu** en appoint.
Le Syndicat des Eaux du Vivier gère deux captages d'appoint, pouvant être régulièrement utilisés, mais de manière ponctuelle, en complément des captages principaux en période d'étiage ou en mélange pour diminuer la teneur de certains paramètres de qualité. Ils représentent jusqu'à 80% du jour moyen et 45% du jour de pointe.

La quantité totale d'eau brute prélevée en milieu naturel est égale à environ :

5,29 millions de mètres cubes sur l'année civile 2019 (365 j).

Le SEV peut secourir partiellement le Syndicat (SIEPDEP) de la Vallée de la Courance (territoire de la C.A.N.) : la ressource en eau du SEV concerne donc près de 100 000 habitants environ au total.

Par ailleurs, le SEV dispose d'une association importante au titre du secours en eau au Nord avec le Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO) ainsi qu'à l'Est, avec le SERTAD.

Les volumes liés aux Achats en gros (Syndicat d'eau du Centre Ouest (SECO) (Saint-Rémy / Echiré), SERTAD (Chauray/Prahecq), Syndicat de Vendée Eau (Benêt)) et **les Ventes en gros** (SIEPDEP de la Vallée de la Courance, SECO) **viennent en sus.**

2) Les secours potentiels du SEV

- **En secours de ces moyens principaux et d'appoint de production**, le S.E.V. gèrera d'ici 2021 le captage de Chey, situé dans les méandres de la Sèvre Niortaise, et qui n'est actuellement activé qu'en cas de pénurie, après information des autorités sanitaires.

- **Les secours potentiels en eau venant des producteurs et distributeurs d'eau voisins :**

Par le Centre-Ouest/Echiré, et Gâtine

Le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO) gère une usine de production d'eau potable avec laquelle le S.E.V. est interconnecté.

**Le secours en eau possible peut être de 2 500 à 3 500 m³/j
soit environ 17% d'un jour moyen ou 10% d'un jour de pointe.**

Par le SIAEP du Lambon / SERTAD / Saint-Maixent l'Ecole

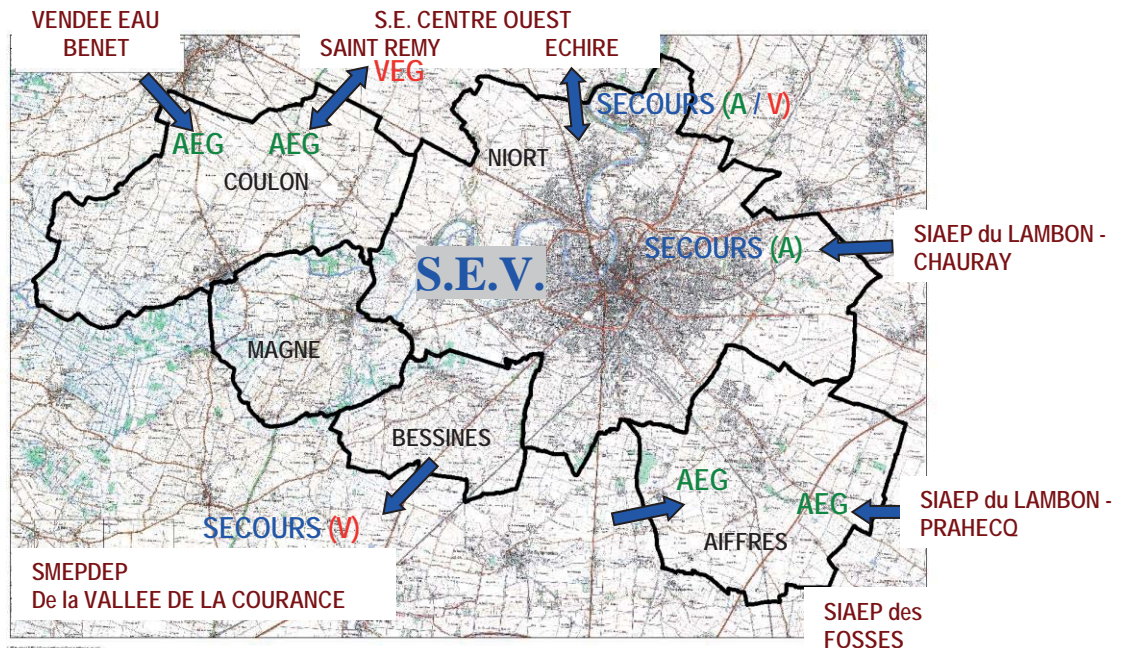
Le SERTAD assure un secours par une interconnexion mise en service en 2007, **qui fonctionne entre 500 et 2 500 m³/j quotidiennement**, et qui en cas de situation de crise majeure sur le S.E.V. pourrait atteindre 7 500m³/j.

**Le secours en eau possible peut donc aller de 2 500 à 7 500 m³/j.
soit environ 17 à 50% d'un jour moyen ou 10 à 30% d'un jour de pointe.**

De par son importance, ce secours est testé annuellement, conjointement avec l'ARS.

Parallèlement, pour pérenniser ce secours, une garantie d'eau au barrage de la Touche Poupard à hauteur de 500 000 m³ a été formalisée.

Schéma des Secours et Echanges d'eau avec les Syndicats limitrophes :



Secours : liaison d'interconnexion permettant un secours significatif (partiel ou total)
(en achat : **A**) du S.E.V. ou (en vente : **V**) de la collectivité voisine.

AEG : achat en gros de plus faible importance

VEG : vente en gros de plus faible importance

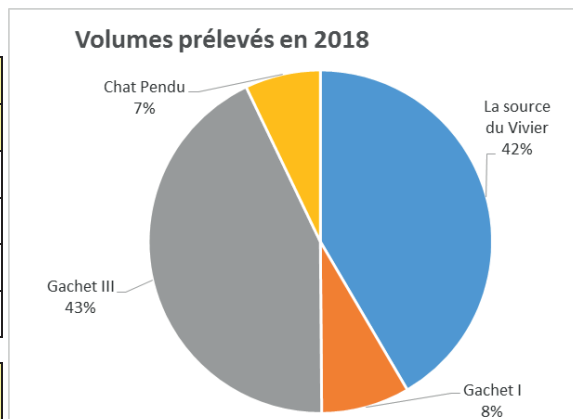
Aussi, en cas de défaillance de la ressource du Vivier (de type karstique), **les secours des collectivités limitrophes peuvent atteindre 65% des besoins moyens du S.E.V.** auxquels seront associés, pour l'autre moitié des besoins, les forages de d'appoint (Pré Robert, Chat Pendu), de secours éventuels (Chey) et les forages actuels du syndicat (Gachets I et III, Saint-Lambin).

Néanmoins, en période de pointe (été), les besoins des abonnés devront être limités car il serait risqué de satisfaire les besoins d'un jour de pointe en cas de défaillance de la Source du Vivier.

3) Les volumes prélevés et achetés

La répartition des volumes prélevés en 2019 dans le milieu naturel sur le territoire de S.E.V. en vue de la distribution publique est la suivante :

Captages	Volume prélevé en 2019 (m ³)
	Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 365 jours)
La source du Vivier	1 820 177 m ³
Gachet I	350 298 m ³
Gachet III	2 465 644 m ³
Chat Pendu	659 700 m ³
TOTAL prélevé dans le milieu	5 295 819 m³ (éq 365 jours)



Volumes de process de l'usine de traitement (volume nécessaire au nettoyage des ouvrages de traitement, refroidissement des installations...) :

Localisation	Volumes Eau de Process de l'usine de Traitement en 2019 (m ³) en vue de la mise en distribution
	Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 365 jours)
Volume d'eau de lavage sur l'Usine de traitement – Vivier	703 424 m ³
Eau naturelle pour la Maturation – rejet au Milieu naturel	

Les volumes destinés au process de l'usine de traitement des eaux du VIVIER sont composés :

- d'eau brute traitée pour le lavage des Nitrazurs (dénitrification) et des Carbazurs (charbons actifs)
- d'eau naturelle pour la maturation et le démarrage de nouveaux filtres (rejetées directement au milieu).

En 2019, les volumes techniques et de nettoyage entre l'usine et les réservoirs de tête sont de 210 758 m³.

LE VOLUME MIS EN DISTRIBUTION (au départ des réservoirs de tête du SEV : Vivier et Tiffardière)
en 2019 (du 01/01 au 31/12 – 365 j) s'élève à : **4 592 395 m³**

Les interconnexions d'achat du réseau du S.E.V. :

Plusieurs interconnexions d'achat d'eau existent avec 3 collectivités voisines :

- le SERTAD (Chauray et Prahecq)
- le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Centre Ouest (SECO) (Echiré et Saint-Rémy)
- le Syndicat Vendée Eau (Benêt)

Les différents points d'achat d'eau en gros du S.E.V. sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Collectivités vendeuses	Localisation	S.E.V. en 2019 (m ³)
		Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 365 jours)
Syndicat du Lambon	CHAURAY	185 041 m ³
	CHAURAY – petit Chaban	694 m ³
	PRAHECO	0 m ³
Syndicat des Eaux du Centre Ouest	ECHIRE	12 601 m ³
	St REMY	12 952 m ³
Vendée Eau	BENET	1 349 m ³
SIEPDEP	PIED BLANC Aiffres	3 m ³
TOTAL ACHAT : AEG		212 640 m³

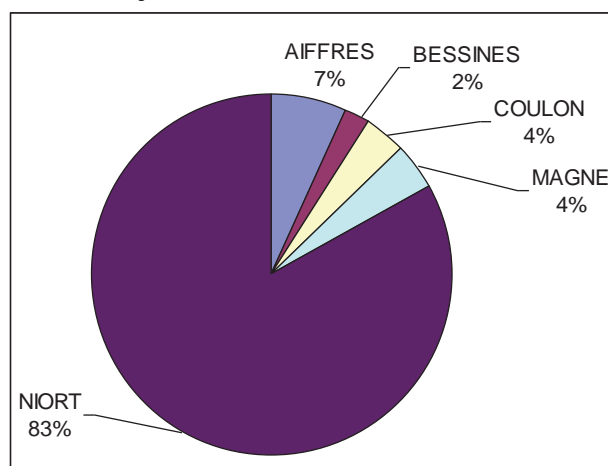
Les Achats en Gros (AEG) restent constants.

C – LES ABONNES DU SERVICE

La répartition des branchements (ou sites) actifs (c'est-à-dire en service avec un abonnement en cours) sur les communes de Niort, Magné, Coulon, Bessines et Aiffres est la suivante :

Le nombre de branchements actifs permanents au 1^{er} janv. 2020 est de 37 057.

Sites actifs	1/1/2020
AIFFRES	2 578
BESSINES	972
COULON (+ écarts St Remy)	1 228
MAGNE	1 539
NIORT et ST LIGUAIRE	30 740
Somme:	37 057



Le nombre de branchements en service augmente.

On dénombre au total 39 023 branchements (ou points de livraison) sur le S.E.V.

Le nombre de branchements en service par kilomètre de réseau est caractéristique d'un réseau :

- *pour la ville de Niort* : en milieu urbain (80 branchements par km) : 32501 brchts pour 407 km
- *pour les autres communes* : en milieu semi-urbain (à tendance urbaine) (34 branchements par km) : 6 522 brchts pour 190 km,

Pour information, la spécificité des réseaux se détermine selon les valeurs guides suivantes :

type	Réseau rural	Réseau semi-urbain	Réseau urbain
Nombre de branchements / km	moins de 15	15 à 30	plus de 30

Inventaire des Ecartis du S.E.V. alimentés par les collectivités limitropheset **ceux des syndicats voisins alimentés par le réseau du S.E.V.**

Ecartis du S.E.V. alimentés par les réseaux des syndicats voisins (achat)						
syndicat	Commune	Lieu dit	rue	Réseau / comptage	Propriété réseau	Alimenté par
SEV	Coulon	Le MAZUREAU	Ste Catherine - Rue de la Chaignée – Rue du Vrizon	Pas de compteur général, la SAUR facture au SEV sur la base des consommations de nos abonnés (relevés SAUR pour facturation à SEV + relevés SEV pour facturation aux abonnés)	Vendée Eau	Saur / Vendée Eau
SEV	Coulon	Le MAZUREAU	Rue du Tapis Verts	Compteur général d'achat à l'entrée de la rue - le SEV achète l'eau à la SAUR	SEV	Saur / Vendée Eau
SEV	Coulon	Bel Air – Route de Nantes	Réservoir s/ tour Bel Air	compteur général Route de Coulon - vers le bourg de St rémy	Centre Ouest	Centre Ouest côté Saint Rémy
SEV	Niort	Les brizeaux	rue des Maisons Rouges – lotissement Petit Chaban	Sans avec	SERTAD	SERTAD
Ecartis des syndicats voisins alimentés par le réseau du SEV (Vente)						
	commune	Lieu dit	rue	comptage	Propriété réseau	Alimenté par
SVC	St Symphorien	Charconnay		Sans	SEV	SEV côté Bessines
SVC	Sansais	L'Herbe Douce		Sans	SEV	SEV côté Magné (par la Trigale)
SVC		Le Paradis		Sans	SEV	SEV côté Coulon
Vendée EAU	Benêt	La Noue		Sans	SEV	SEV côté Coulon
Vendée EAU		Les courrolles		Sans	SEV	SEV côté Coulon
SECO	St Rémy	Buffevent + site du Ball-Trap + Louvré		Sans	SEV	SEV côté Niort
SECO	Echiré	La Logette		Sans	SEV	SEV côté Niort
SECO	Saint-gelais	La savatte		Sans	SEV	SEV côté Niort

D – LES VOLUMES VENDUS PAR LE SERVICE

1) Les différents points de vente d'eau en gros du SEV

Plusieurs interconnexions de vente d'eau existent avec 2 collectivités voisines :

- le SIEPDEP de la Vallée de la Courance

Ce Syndicat de production et de distribution d'eau possède une interconnexion de secours en eau et de mélange avec les eaux du S.E.V. depuis 2006.

Un volume sanitaire transite quotidiennement vers Epannes d'environ 100 à 800 m³/j.

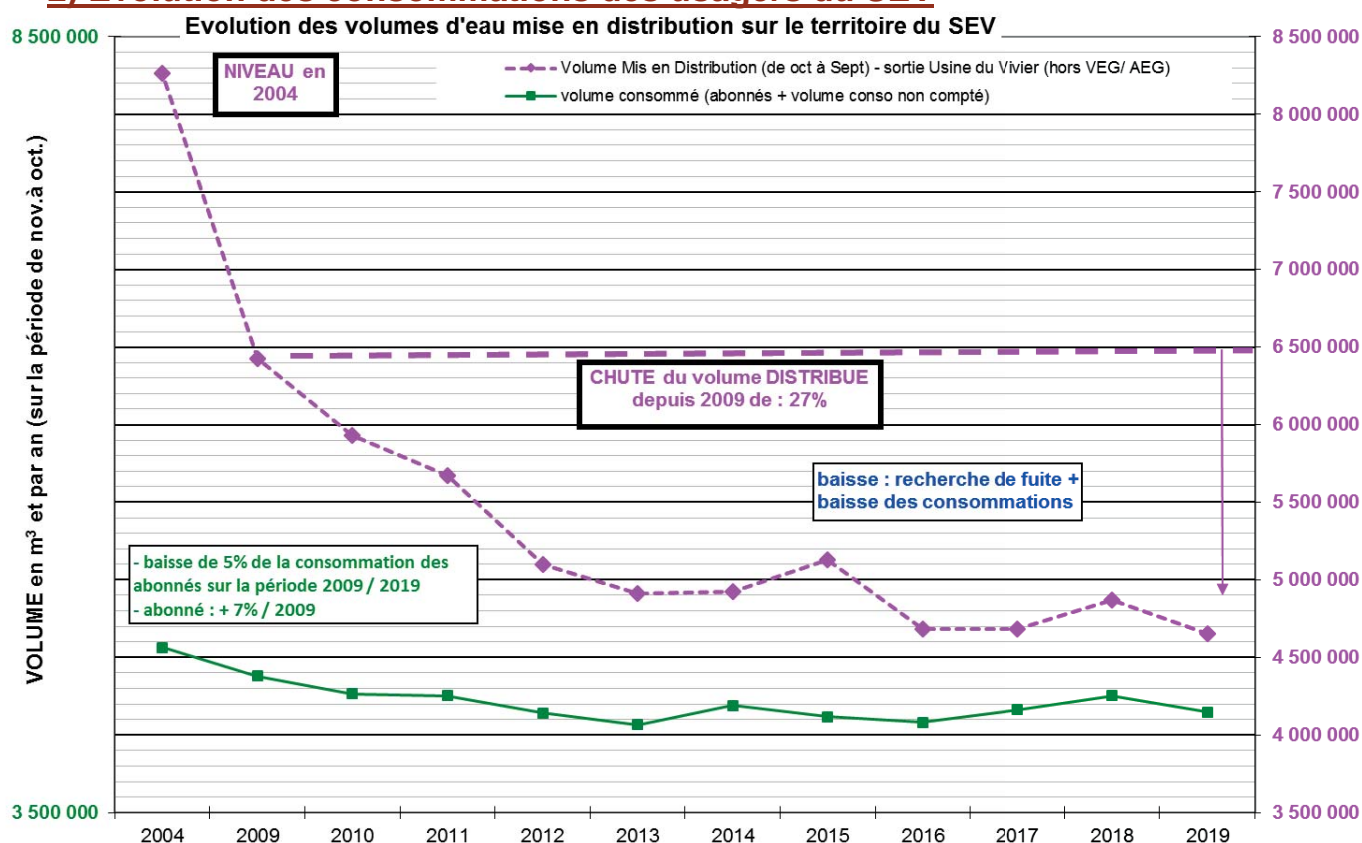
En cas de difficulté, le S.E.V. peut secourir le Syndicat de la Vallée de la Courance à hauteur de 4 000 m³/j et davantage si besoin.

- le Syndicat des Eaux du Centre Ouest, en retour sur le point de vente de Bois Berthier et celui de Saint-Rémy, sur demande de l'exploitant,

Les différents points de vente d'eau en gros sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Collectivités acheteuses	Localisation	S.E.V. en 2019 (m ³)
		Relève d'index du 1/1 au 31/12 (ég 365 jours)
SIEPDEP de la Vallée de la Courance	Rue Thomas porteau - Niort	129 822 m ³
	Pied Blanc - Aiffres	22 m ³
Syndicat des Eaux du Centre Ouest	Bois berthier	2 612 m ³
	St REMY	13 m ³
Autres ventes techniques	SEV – Usine du Vivier / ZI St Florent	101 408 m ³
TOTAL VENTE EN GROS		233 878 m³

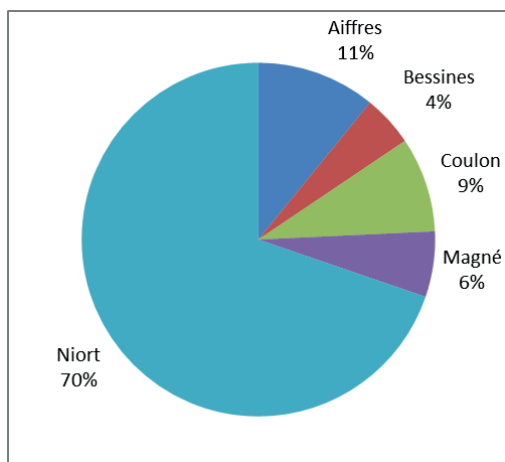
2) Evolution des consommations des usagers du SEV



Les consommations des abonnés se stabilisent, améliorant le rendement technique.

E – LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Le réseau de distribution d'eau potable du S.E.V. couvre la totalité des zones habitées grâce à un maillage dense et ramifié de canalisations **sur un linéaire total de 618,5 km (dont 19,8 km de réseaux d'adduction pour l'eau potable et 1,2 km pour l'eau brute de la zone industrielle de Niort).**



**Répartition de linéaire des canalisations
par commune
Sur le territoire du S.E.V.**

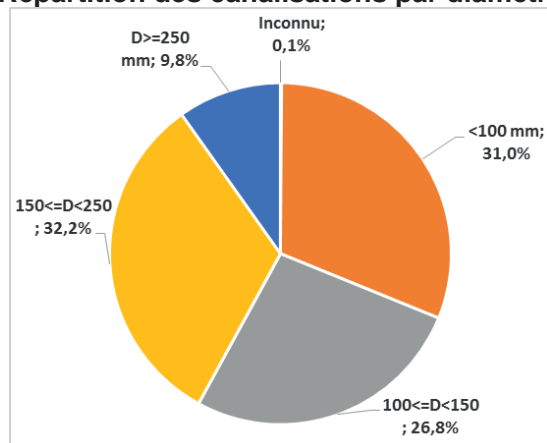
**Répartition des canalisations
par communes et par type de matériaux :**

Matériau	Aiffres	Bessines	Coulon	Niort	Magné	Saint Rémy	Echiré	Total
Fonte	7,1%	22,5%	63,1%	93,2%	40,6%	6,0%	0,1%	74,3%
PVC	89,1%	73,5%	33,4%	5,5%	55,7%	34,6%	99,9%	23,3%
PEHD	2,1%	3,4%	3,2%	0,8%	3,6%	6,0%		1,5%
Acier	1,7%			0,2%		22,7%		0,5%
Eternit		0,6%	0,3%	0,3%		30,7%		0,4%
autre								0,03%
Linéaire (km)	68,5	25,7	54,4	428,2	37,3	3,3	0,9	618,5

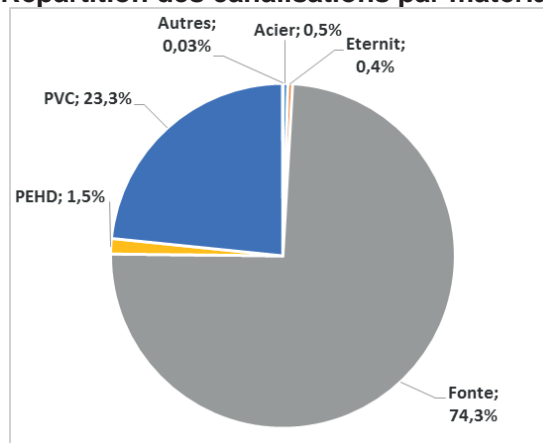
Ces données mettent en évidence un réseau majoritairement composé de conduites en Fonte (Grise et Ductile selon leur date de pose), notamment sur Niort (à plus de 90 %) ; En revanche, les communes d'Aiffres, Magné et de Bessines ont une majorité de matériaux PVC.

Les petits et moyens diamètres (entre 60 et 200mm) sont les plus représentés.

Répartition des canalisations par diamètre



Répartition des canalisations par matériau



En outre, on dénombre environ **990 poteaux incendie (PI) et bouches incendie publics alimentés par le réseau de Niort (dont 51 PI privés)** et permettant la défense incendie de la ville, et **1270 hydrants sur l'ensemble du S.E.V.** (comprenant PI, bouches incendie), dont 96 sur Aiffres, 56 sur Bessines, 59 sur Coulon et 66 sur Magné.

Le S.E.V. assure la maintenance du réseau de distribution jusqu'au point de livraison ainsi que des Poteaux Incendie (dans le cadre de conventions avec les communes concernées).

Les indications concernant les statistiques de réseau proviennent de la numérisation du réseau d'eau potable du S.E.V., effectuée à l'aide du SIG (Système d'Information Géographique) établi en régie.

LE PRIX DE L'EAU ET SES COMPOSANTES

A – MODALITES GENERALES DE TARIFICATION

Le S.E.V. établit chaque année le tarif pour :

- **les ventes d'eau aux usagers** (Tarifs en annexe 1)
- **les travaux et prestations de service réalisés par le S.E.V.** pour le compte de l'utilisateur ou du demandeur (branchement, extension de réseau, gestion des points de livraison...).

La délibération validant les tarifs 2019 est celle votée le 27 novembre 2019 à l'unanimité sous le numéro : DELIBERATION N°2019-11-27-C-98-11 : PRIX DE L'EAU AU 1er JANVIER 2020

→ *Les tarifs s'appliquent du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.*

Dans le cas de prestations de service ou de demande de branchement, le tarif appliqué est celui de l'année de la date de signature du devis pour accord par le demandeur.

Pour prélever de l'eau sur le réseau public, l'utilisateur doit souscrire une demande préalable pour la fourniture d'eau potable (appelé « contrat pour la fourniture d'eau »).

Sauf s'il s'agit d'une demande temporaire pour un chantier mobile, le contrat est celui d'un usager domestique.

Pour des demandes temporaires ou des usages mobiles, le S.E.V. propose :

- **des contrats d'abonnement de compteurs mobiles** : consentis aux professionnels, ils permettent un prélèvement d'eau sur la voie publique selon des dispositions spécifiques prévues par le règlement de service : l'utilisation d'un dispositif de comptage est obligatoire.

Le prélèvement d'eau sans ce dispositif entraîne l'application immédiate d'un forfait de consommation.

- **des « contrats d'abonnement de chantier »** sous les conditions définies par le S.E.V.

Les branchements de jardin ne sont pas prévus actuellement.

En dehors des services incendie, le prélèvement d'eau sur le réseau public sans abonnement ni comptage est interdit et sanctionné : seuls les services Incendie et de Secours ont la possibilité de prélever l'eau sur les appareils publics à titre gratuit.

Les tarifs des contrats domestiques comprennent :

- un abonnement (part fixe)
- une consommation d'eau (part variable) définie dans le paragraphe B suivant.

En revanche, des tarifs spécifiques définis par convention sont appliqués aux industriels prélevant sur le réseau d'eau brute (eau non traitée).

Frais d'accès au service :

Il s'agit des frais de dossier perçus par le S.E.V. lors de la souscription du contrat d'abonnement. Ils comprennent :

- l'établissement du contrat,
- les prestations de mise en service et d'arrêt,

Les frais d'accès au service sont inclus dans la première facture de fourniture d'eau.

Ils s'élèvent en 2020 à 45€ HT. Ils sont stables depuis plus de 10 ans.

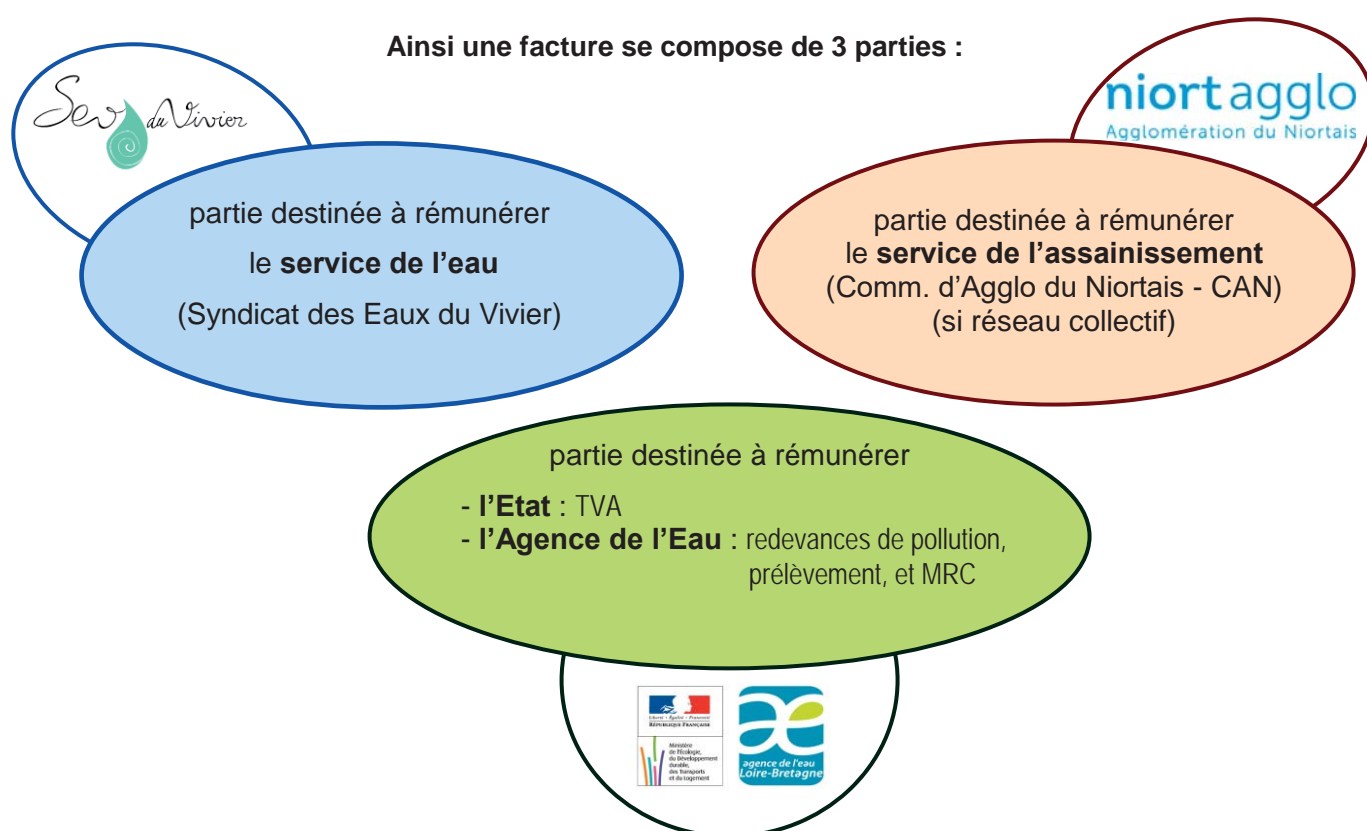
B – LE PRIX DE L'EAU

La rémunération du service public de distribution de l'eau s'effectue à l'aide :

- * **de redevances liées au service (EAU (S.E.V.) et Assainissement (C.A.N.))**
 - fixées par délibération de la collectivité concernée :
 - ↳ Le Syndicat des Eaux du Vivier (S.E.V.) pour l'eau potable ;
 - ↳ La Communauté d'Agglomération du Niortais (C.A.N.) pour l'assainissement ;
 - perçues auprès des usagers du service

- * **de redevances et de taxes au profit d'organismes publics et de l'État**
 - les redevances des organismes publics sont fixées par l'Agence de L'eau LOIRE BRETAGNE (voir annexe 2) pour l'essentiel.

Ainsi une facture se compose de 3 parties :



En ce qui concerne les redevances liées au service EAU (destinées au S.E.V.),

la facture d'eau distingue :

- **L'abonnement ou part fixe,**

Il est calculé proportionnellement au nombre de jours d'ouverture du branchement sur l'année, et au tarif annuel voté par le comité syndical.

- **La fourniture d'eau (consommation) ou part variable :**

Elle est facturée **sur la base des relevés (réels ou estimés) des index des compteurs** d'eau associés aux branchements des usagers.

Le montant est calculé proportionnellement aux **volumes d'eau mesurés** et au tarif annuel correspondant à la période de consommation.

Cette part variable fait l'objet de prix « par tranches progressives ».

En ce qui concerne les Redevances et Taxes, au profit d'organismes tiers et de l'État :

Les redevances et taxes prélevées sont fixées par des organismes publics ou l'État, au profit desquelles elles sont perçues :

REDEVANCES dues à l'AGENCE de l'EAU LOIRE-BRETAGNE

- ❑ **La Redevance Préservation des ressources en eau ou « Prélèvement »**
est perçue sur la consommation d'eau des usagers.
Son calcul est basé sur la mesure des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel.
Pour l'année 2020 sur le S.E.V., la redevance prélèvement est de l'ordre de 0,07 €/m3.
- ❑ **La Redevance Lutte contre la pollution ou « Pollution »**,
est perçue au prorata de la consommation d'eau des usagers
Cette redevance vise à limiter la pollution des eaux. Les taux sont fixés par les comités de bassin.
Pour l'année 2020 sur le S.E.V., la redevance Pollution est de 0,30 €/m3.
- ❑ **La Redevance pour la Modernisation des Réseaux de Collecte (RMRC)**,
est perçue au prorata de la consommation d'eau des usagers.
Spécifique à l'assainissement, elle sert aussi à financer les politiques de renouvellement et d'extension de réseau
Pour l'année 2020 sur le S.E.V., la redevance RMRC est de 0,15 €/m3.

TAXES REVERSEES A L'ETAT

- ❑ **La TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) :**

En ce qui concerne la TVA, les taux appliqués sont les suivants :

	Produit	Taux de la TVA (%)
Part EAU de la facture	Consommation d'eau en mètres cubes- Part variable, compris Taxe de redevance prélèvement	5,5 %
	Abonnement – Part fixe	5,5 %
TAXES communes	Redevance "Pollution" - Agence de l'Eau Loire-Bretagne	5,5 %
TAXE ASST	Redevance MRC : Modernisation des réseaux de collecte	10%
Part ASSAINISSEMENT de la facture	Redevance d'assainissement collectif – part variable	sans
	Abonnement – Part fixe	sans

Tarifs S.E.V. appliqués au 1^{er} janvier 2019 - 2020

Il existe :

1/ Un tarif spécifique aux consommateurs d'eau traitée industrielle :

Tranche	Structure en activité	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020
		S.E.V.	
Part variable industriels (€ HT/m3)	consommateurs d'eau industrielle - eau brute (Sèvre Niortaise)	0,606483	0,606483
Part variable industriels (€ HT/m3)	Consommations sur équipements publics de réseau ou compteur mobile	0,70	0,70

2/ Un tarif commun d'eau destinées à la consommation humaine (pour les usagers du S.E.V.) :

Au 1^{er} janvier 2020, les tarifs sur le S.E.V. sont les suivants :

		Tranche	1 ^{er} janvier 2020
SERVICE EAU	EAU POTABLE - Part fixe SEV (€ H.T. / j)	Abonnement pour Compteur d'eau - SEV (+ TVA1)	0,099507 (soit 36,32 € HT/an)
	EAU POTABLE - Part variable SEV (€ H.T. / m3)	Prix mètre cube d'eau - abonnés « domestiques » (+ TVA1)	0,166015 0,89 1,72
ORGANISMES PUBLICS	Taxes et Redevances AGENCE de L'EAU / ETAT (€ H.T. / m3)	Redevance prélèvement (Préservation des ressources en eau) - Agence de l'Eau Loire Bretagne	0,07 (+ TVA1)
		Redevance Lutte contre la pollution - Agence de l'Eau Loire Bretagne	0,30 (+ TVA1)
		Redevance Modernisation Réseaux de collecte (RMRC) - Agence de l'Eau Loire Bretagne	0,15 (+ TVA2)
		Taxe Valeur Ajoutée (T.V.A.)	TVA1 : 5,5 % / TVA2 : 10%
SERVICE ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT - Part fixe CAN (€ / an)	Abonnement Assainissement – CAN - sans TVA -	35,67 (soit 0,0977 € / Jour)
	ASSAINISSEMENT - Part variable CAN (€ / m3)	Redevance d'assainissement collectif (CAN) - sans TVA	de 0 à 20 m3 : 1,47 au-delà de 20m3 : 2,01

N.B. : Les tarifs EAU du Syndicat des Eaux du Vivier sont communs à l'ensemble des communes du S.E.V. depuis 2014.

En effet, à la date d'intégration de la commune d'Aiffres, au 1^{er} janvier 2009, il a été convenu un rattrapage des 2 tarifications (Aiffres et S.E.V.) sur un mandat environ.

Aussi les tarifs de vente d'eau aux abonnés sur Aiffres ont été légèrement différents de celui du S.E.V. pendant cette période transitoire. Le rattrapage s'est effectué en 2014, année à compter de laquelle les tarifs sont identiques et communs.

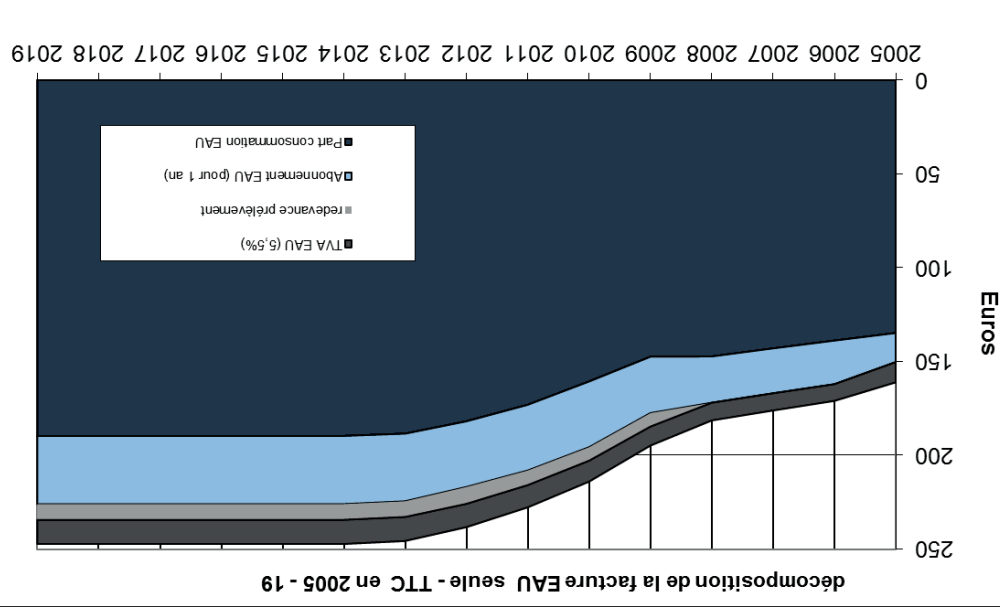
Le tarif EAU POTABLE n'a pas augmenté entre 2014 et 2020 sur le SEV.

C – Présentation d'une facture d'eau type

(pour une consommation de base de 120 m³ par an (base INSEE) – compteur de 15/20mm)

Le tableau et les graphes suivants présentent la décomposition d'une facture d'eau établie au 1er janvier 2019 et au 1er janvier 2020 :

	PRIX DE L'EAU			
	01/01/2019		01/01/2020	
	€/m ³	coût pour 120 m ³	€/m ³	coût pour 120 m ³
Rémunération du service public de l'EAU POTABLE seul - hors taxes et redevances				
TOTAL part Variable	0,89 / 1,72	189,80 €	0,89 / 1,72	189,80 €
TOTAL Abonnement (pour 1 an)		36,32 €		36,32 €
prix du m ³ d'eau potable équivalent pour 120m ³ HT	1,884 € / M ³ HT		1,884 € / M ³ HT soit 2 centimes les 10 litres d'eau	
Rémunération du service public de l'ASSAINISSEMENT seul - hors taxes et redevances				
TOTAL part Variable	1,47 / 2,01	230,40 €	1,47 / 2,01	230,40 €
TOTAL Abonnement (pour 1 an)		35,67 €		35,67 €
prix du m ³ d'eau épuré équivalent pour 120m ³ HT	2,22 € / M ³ HT		2,22 € / M ³ HT	
Taxes - Redevances des organismes tiers et TVA				
Redevance « Prélèvement »	0,07	8,40	0,07	8,40
Redevance "Pollution" Agence de l'Eau Loire-Bretagne	0,30	36,00	0,30	36,00
Redevance Modernisation des Réseaux	0,15	18,00	0,15	18,00
TVA globale toutes redevances	-	17,04	-	16,68
Cout des taxes au m ³ d'eau pour 120m ³ HT		0,659 € / M ³		0,659 € / M ³

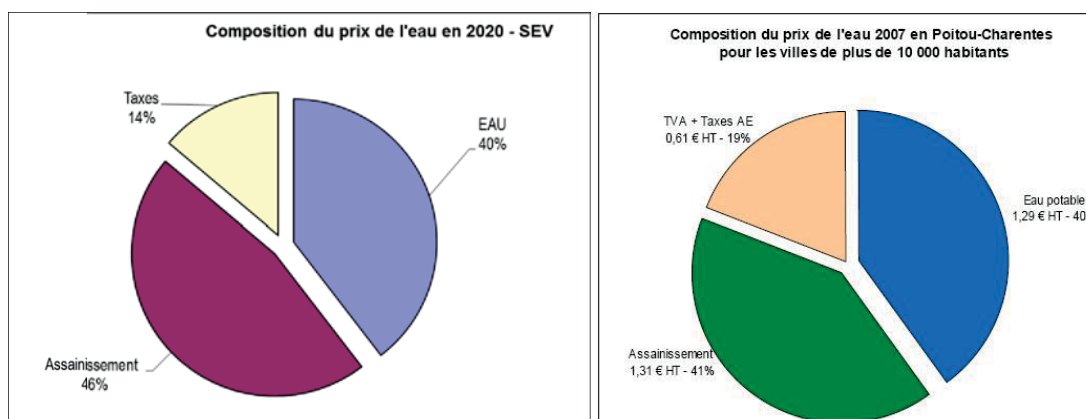


- La consommation de référence définie par l'I.N.S.E.E. calcule le prix de l'eau dans chaque commune pour un abonné type caractérisé de la façon suivante :

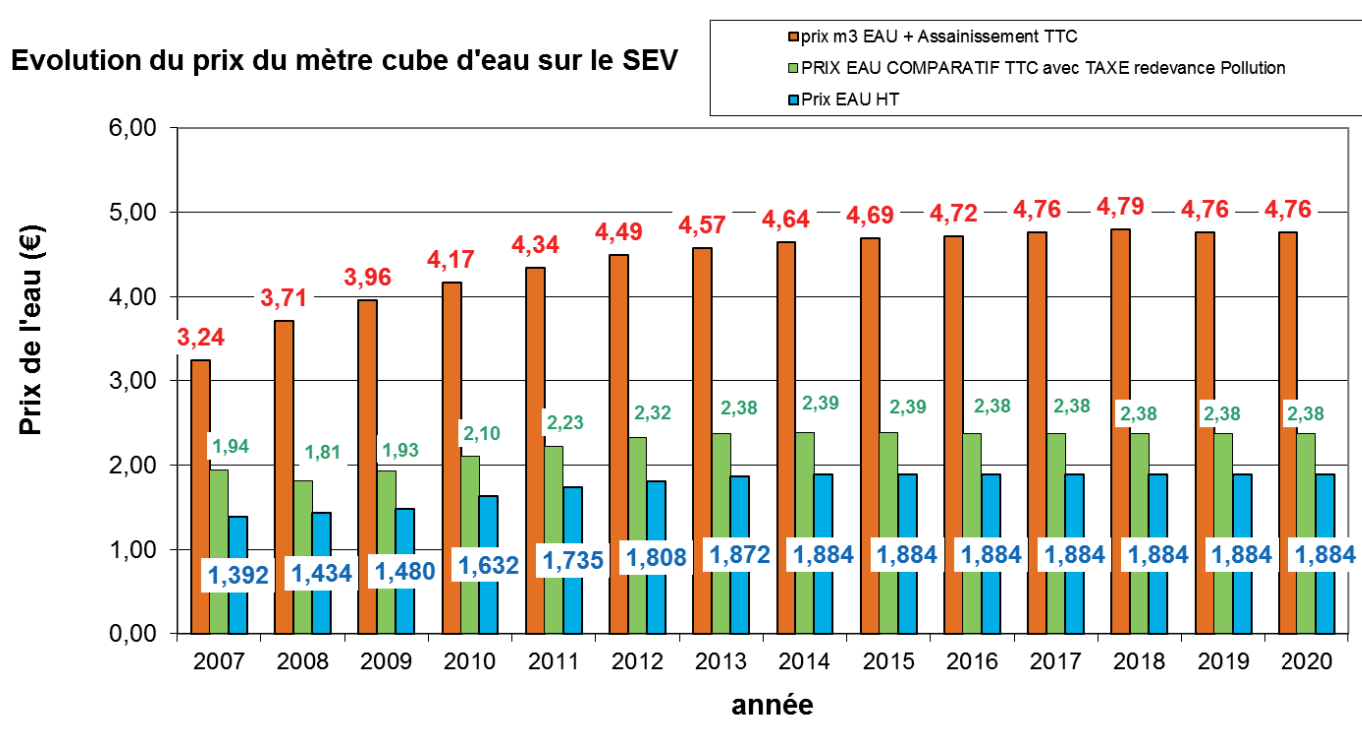
- un abonné domestique,
- habitant une résidence principale,
- ayant une consommation annuelle de 120 m³,
- avec un compteur de diamètre 15 mm en location,
- avec un branchement de diamètre 20 mm.

D – Présentation du prix de l'eau avec l'assainissement au 01/01/2020

(pour une consommation de base de 120 m³ par an)



Evolution du prix du mètre cube d'eau sur le SEV



Ainsi, une facture type d'eau et d'assainissement, à Niort, au 1^{er} janvier 2020, pour une consommation de 120 m³/an, peut se décomposer de la manière suivante :

- Pour l'eau**, avec les taxes et redevances (compris Redev. Pollution) : **285,40 € TTC**
- EAU avec l'assainissement collectif**, compris taxes et redevances : **571,27 € TTC**

Le prix équivalent au mètre cube (m³) est donc au 1^{er} janvier 2020 de :

- 1,88 € HT /m³ Eau uniquement** (sans redevance prélèvement).
- 4,76 € TTC /m³ Eau + Taxes + Assainissement** (en secteur collectif)

E – RECETTES LIEES A LA FACTURATION DU PRIX DE L'EAU

Les recettes d'exploitation sont constituées essentiellement des ventes d'eau, et s'élèvent en 2019 à **10 342.3 k€ (+6.89 k€ par rapport à 2018)**.

Ce chapitre se décompose de la façon suivante :

- **les ventes d'eau aux abonnés pour 6 670,5 k€ HT (-7.74 k€ par rapport à 2018) :**
Les volumes vendus sont globalement stables, les variations pouvant provenir du décalage de relève (+/- 15 jours).
- **auxquelles s'ajoutent :**
 - * **les locations de compteurs pour 1 344 k€ HT (+17.9 k€ par rapport à 2018)**, sans augmentation de tarif,
 - * **les travaux et autres prestations de services pour 721.8 k€ (+70 k€ par rapport à 2018)**, notamment les travaux pour 289 k€, et les frais d'accès au service pour 170.7 k€.

Par ailleurs, les remboursements liés à la mensualisation s'élèvent à 183 k€ (+12.5 k€ par rapport à 2018) ; il convient de les déduire des recettes constatées sur l'exercice. Le seuil des 5000 abonnés mensualisés, dépassé en 2017, se maintient en 2018 et 2019, du fait de la mise en place de la mensualisation dès la signature du contrat d'abonnement.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

A – QUALITE DE L'EAU

Le Syndicat des Eaux du Vivier surveille en permanence la qualité de l'eau distribuée, conjointement avec le service santé environnement de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Ils contrôlent la qualité de l'eau en confiant les analyses à différents laboratoires agréés : notamment le **LASAT à la Rochelle (renommé QUALYSE)**.

Le S.E.V. dispose ainsi d'une alerte en ligne directe avec QUALYSE pour être informé en temps réel des résultats des analyses d'eau effectuées par le laboratoire et prévenir tout risque constaté sous les meilleurs délais.

Ainsi, tout au long de l'année, et sur l'ensemble du territoire du SEV, des paramètres physiques, chimiques et microbiologiques sont analysés conformément :

- au Code de la santé publique en ses articles R 1321-23 et suivants ainsi que le décret 2007-49 et arrêtés du 11 janvier 2007, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine,
- à l'arrêté préfectoral de déc. 2012 pour la surveillance sanitaire de l'eau du SEV :

Au cours de l'année 2019, ont été réalisées **au titre du contrôle sanitaire** par l'ARS Nouvelle Aquitaine :

- o **147 analyses** sur l'eau distribuée, au titre du contrôle sanitaire réglementaire.

Les résultats et commentaires 2019 du contrôle sanitaire de l'ARS Poitou-Charentes figurent en annexe 3.

Depuis début 2008, **le S.E.V.**, en tant que personne responsable de la production et de la distribution de la qualité de l'eau (PRPDE), **effectue un programme de surveillance sanitaire de l'eau** qui satisfait à l'obligation réglementaire du code de la Santé Publique et qui a été retranscrit dans un arrêté préfectoral sanitaire fin 2012.

Il est complémentaire au programme de contrôle sanitaire effectué par l'ARS NA, et permet de renforcer la surveillance de la qualité de l'eau en des points de prélèvements différents et sensibles (château d'eau, écoles, hôpitaux...) afin de rendre plus efficient le contrôle et efficace la détection d'une éventuelle anomalie sur le réseau public ou privé.

A ce titre, le S.E.V. a effectué au cours de l'année 2019 :

- o 319 analyses en eau brute (prélevée directement sur les captages) soit 7562 paramètres recherchés sur l'ensemble des captages utilisés et entrée de l'usine de traitement, soit 7 points. Cette année, le SEV a aussi effectué une surveillance du gouffre de Jadre et de son ruisseau,
- o 9 analyses en Eau de Process et boues soit 74 paramètres sur la nouvelle filière boue,
- o 636 analyses en eau traitée (aux réservoirs de stockage ou au robinet de l'utilisateur), soit 7664 paramètres recherchés environ sur 35 points de distribution dont les réservoirs de tête et les ventes ou achat en gros (VEG - AEG), ainsi qu'en sortie de la filière de traitement.

Le SEV contrôle également **en continu le fonctionnement des captages et de l'usine** de traitement - en particulier les paramètres suivants (Nitrates en entrée – et turbidité, conductivité, COT, O2, pH et Température, HAP, Nitrites chlore, microbiologie, bromates etc.. en sortie).

L'eau distribuée sur le S.E.V. répond en tous points aux critères de potabilité fixés par la réglementation (décret 2007-49) et est répartie en 2 UDI (Unité de distribution de qualité d'eau homogène).

L'eau distribuée sur l'UDI A est produite par le SEV et bénéficie avant d'être distribuée à la population, de traitements complets de potabilisation (notamment pour les nitrates et les pesticides) à l'usine des eaux du Vivier.

*Les principales caractéristiques physico-chimiques de l'eau distribuée sont celles d'une eau **bicarbonatée calcique et moyennement dure, dénitrifiée** : eau provenant d'un sous-sol calcaire dont on a enlevé une partie des nitrates par voie biologique pour la ramener à un niveau modéré.*

Une ozonation permet de supprimer tout risque microbiologique, et éventuellement en cas de pollution ponctuelle, un passage de pesticides.

Enfin, les charbons actifs en grains complètent l'action de l'ozone et affine le goût de l'eau avant départ sur le réseau de distribution.

Une chloration est effectuée au niveau des réservoirs de stockage du réseau public pour assurer une très bonne qualité bactériologique de l'eau jusqu'au point de consommation.

L'eau distribuée sur l'UDI B est produite par le SERTAD et bénéficie aussi de traitements complets (effectués par un autre service d'eau).

On notera globalement :

Pour les paramètres bactériologiques : Eau de bonne qualité bactériologique

Pour les paramètres physico-chimiques : Eau de bonne qualité physico-chimique

A noter la présence ponctuelle de pesticides sur l'achat en gros du SERTAD (UDI B).

B – GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Nombre de points	Sujétions	État pour le S.E.V.
0 point :	Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;	
10 points :	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure ;	10
5 points :	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux ; mise à jour du plan au moins annuelle.	5
	Total 1 :	15
L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		
+ 10 :	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention des informations structurelles pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux (linéaire, catégorie d'ouvrage, précision de localisation, diamètre, matériau) ;	10
+ 5 :	Un point supplémentaire chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés (cinquième point pour au moins 95% du linéaire total) ;	5
+ 10 :	Connaissance de la date ou de la période de pose des tronçons pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux ;	10
+ 5 :	Un point supplémentaire chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés (cinquième point pour au moins 95% du linéaire total) ;	5
	Total 2 :	45
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable ; ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10 :	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10
+ 10 :	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;	10
+ 10 :	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;	10
+ 10 :	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;	10
+ 10 :	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de perte d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;	10
+ 10 :	Localisation et identification des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10
+ 10 :	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10
+ 5 :	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux ;	5
La description des grands ouvrages (puits, réservoir, stations de traitement, pompes...) n'est pas prise en compte pour le calcul de cet indice.		
	TOTAL 3 :	120

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable du S.E.V. est donc de 120 / 120 en 2019.

2) Rendement du réseau de distribution

$$\text{Le rendement brut (\%)} = \frac{\text{volume consommé autorisé} + \text{volume exporté (m}^3/\text{an)}}{\text{volume produit} + \text{importé (m}^3/\text{an)}} \quad \text{sur le territoire du S.E.V.}$$

Où le volume produit = volume sortant de l'usine (point de production du S.E.V.)

Où le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume de service + volume consommateur sans comptage

Le volume produit est le volume mesuré aux compteurs de départ des réservoirs du Vivier et de Tiffardière.

Pour l'année 2019, la période équivalente de relève correspond une période décalée, en raison de la relève continue sur l'année (moyenne pondérée des relèves de chaque site), comprise entre 1^{er} octobre de l'année n-1 et le 30 septembre de l'année n (n= 2018) : aussi, sur cette période,

- le **volume produit** (mis en distribution au niveau des réservoirs de tête)
(sur la période 1/10/18 – 30/09/19) est de 4 649 824 m³
- Le **volume consommé autorisé** sur le S.E.V. : 4 149 337 m³
- le **volume importé** est de 209 870 m³
- le **volume exporté** est 291 858 m³

Le rendement réseau de distribution (P104.3) 2019 (%) = 91 %

Commentaire :

Le rendement s'est maintenu en 2019 grâce à la poursuite du renouvellement du parc compteur et la gestion des fuites (basée sur l'action quotidienne de la cellule recherche de fuite et un programme ambitieux de renouvellement des canalisations vétustes).

L'année 2019 a également vu la réalisation d'un important programme de renouvellement de réseaux pour la troisième année consécutive.

Il baisse légèrement en raison de la chute des volumes vendus en gros en 2019.

Une cellule recherche de fuite, composé de 2 agents spécialisés, travaille en permanence sur le réseau.

Un suivi quotidien des volumes mis en distribution est réalisé par supervision, avec une alarme fuite par secteur.

La gestion patrimoniale engagée depuis 2008 et la mise en place d'une nouvelle approche de renouvellement des réseaux à partir des données du SIG portent leurs fruits ; le nombre de casses sur canalisation tend à baisser ; l'important programme de remplacement de branchements plomb a rendu les défaillances branchements ponctuelles.

Ce très bon rendement a été prépondérant dans le maintien de la continuité du service, le SEV devant gérer régulièrement des étiages sévères de la source du Vivier.

3) Indice linéaire des volumes non comptés

Indice linéaire des volumes non comptés

L'Indice Linéaire des volumes non comptés (ILVNC) est égale à :

L'Indice ILVNC indique la quantité d'eau non comptée par jour et par km de canalisation.

$$\text{ILVNC (m}^3/\text{km.j)} = \frac{\text{Volumes non comptés (m}^3\text{)}}{\text{Longueur de canalisation (km)} * 365 \text{ jours}} \quad \text{sur le territoire du S.E.V.}$$

Où **volumes non comptés** = volume mis en distribution – volume comptabilisé

En 2019, l'ILVNC est égale à 2,1 m³/km.J

4) Indice linéaire de pertes en réseau

La valeur du rendement est intéressante, mais pas suffisante pour apprécier avec justesse l'état du réseau, car elle peut être influencée par les gros consommateurs ou de faibles consommations globales, dont l'importance peut déprécier artificiellement cette valeur.

Il est donc très utile de la regarder en parallèle d'autres indicateurs, comme par exemple l'**indice linéaire de pertes**, qui prend en compte la longueur du réseau et donc la spécificité du réseau.

Indice linéaire de pertes

L'**Indice Linéaire de Pertes (ILP)** indique la quantité d'eau perdue par jour et par km de canalisation.

$$\text{ILP (m}^3/\text{km.j)} = \frac{\text{Volumes perdus en distribution (m}^3\text{)}}{\text{Longueur de canalisation (km) * 365 jours}} \text{ sur le territoire du S.E.V.}$$

Où **volumes perdus en distribution** = volume mis en distribution – volume consommé autorisé

En 2019, l'ILP est égal à 1,9 m³/jour/km, sur une base estimée de 597 km de réseau.

On retiendra comme **valeur de référence pour l'indice linéaire de pertes** (en m³/j/km)

(Données Agence de l'eau)

Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	Urbain
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	< 2,5	< 7	< 16
Médiocre	> 2,5	> 7	> 16

Au regard des valeurs guides, l'état du réseau du Syndicat des Eaux du Vivier est bon.

5) Taux moyen de renouvellement des réseaux

Voir chapitre B1 du chapitre BILAN TECHNIQUE DES INVESTISSEMENTS.

6) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Voir le paragraphe « LES RESSOURCES EN EAU POTABLE DU S.E.V. ».

C – LA QUALITE DU SERVICE

1) Délai maximal d'ouverture des branchements

En règle générale, les ouvertures de branchements se font dans la demi-journée qui suit la signature du contrat d'abonnement :

- l'après-midi lorsque l'abonnement a été souscrit le matin,
- le lendemain matin si le contrat a été signé dans l'après-midi,

sauf si l'abonné souhaite que l'ouverture en eau se fasse un jour précis en sa présence ou non (ouverture sur rendez-vous).

L'astreinte du SEV peut également être sollicitée pour des ouvertures le soir et les week-ends.

En cas de non signature du contrat lors de l'entrée dans le logement, l'usager a 15 jours pour effectuer les démarches auprès des services du SEV, faute de quoi le branchement est fermé.

L'article 6 du règlement de service, selon lequel la fourniture en eau est délivrée dans les 48 heures qui suivent la date de signature du contrat, est donc respecté :

Le taux de respect d'ouverture du branchement est de 100%.

2) Durée d'extinction de la dette

A dette constante, le remboursement des emprunts est stable.

Le nouvel emprunt de 3 M€ contracté en 2019 n'a été mobilisé qu'en partie sur l'exercice (2M€ reporté sur 2020). Mais la durée d'extinction de la dette reste autour des 5 ans.

la durée d'extinction de la dette est de 4,25 ans
--

***Rappel** : la durée d'extinction de la dette est égale à l'encours de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations sur l'épargne brute annuelle.*

L'épargne brute est la différence entre les dépenses réelles et recettes réelles de fonctionnement (hors redevances et frais financiers).

Le montant de l'**annuité d'emprunt** s'élève en 2019 à **1 583 k€** (1 126.1 k€ en capital et 456.9 k€ en intérêts).

**L'encours de la dette fin 2019 est de 12 186 365,90 €,
et l'épargne brute de 2 865 068,34 €.**

3) Montant des subventions

Les subventions versées à la collectivité s'élèvent à 453 k€ en investissement et 97 k€ en fonctionnement.

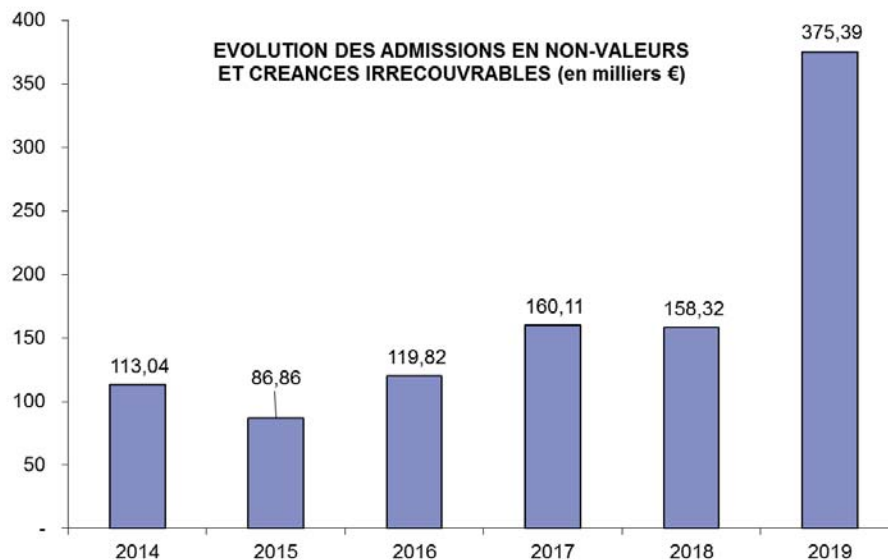
Elles sont essentiellement associées au programme Re Sources, et aux financements d'investissements par l'agence de l'eau et les collectivités locales dans le cadre de la protection de la ressource.

Les subventions versées par la collectivité s'élèvent à 64 k€, dont le FSL dans le cadre de l'aide au paiement des factures impayées (30 k€), auxquelles s'ajoutent les subventions versées aux abonnés ayant subi une fuite sur réseau privé, dans le cadre de l'application du règlement de service (32 k€).

4) Taux d'impayés sur les factures d'eau

Les demandes d'admissions en non-valeurs et créances irrécouvrables du Trésor Public sont plus régulières depuis quelques années (de l'ordre de 150k€, déduction faite du remboursement de la part assainissement). Cependant, **les années 2007-2010 et antérieures à 2007 ont été apurées en 2019**, avant le passage de la compétence eau potable à la communauté d'agglomération du Niortais, ce qui représente **230 k€**, et explique le pic constaté.

Les abandons de créances (erreurs matérielles et remises gracieuses) sont stables depuis 2016 (de l'ordre de 50 k€ par an), notamment grâce à l'anticipation des annulations avant facturation (prise en compte des demandes de dégrèvement et des erreurs matérielles avant émission des factures). En effet, le nombre de dossiers traités n'a quant à lui pas diminué (cf supra). En 2019, on constate **32 k€** pour les remises gracieuses, et **9 k€** pour les erreurs matérielles (nette amélioration depuis le traitement des anomalies de relèves dès constat sur le terrain).



5) Réclamations

Le SEV réceptionne près de 10 000 courriers/courriels chaque année, dont plus de 6 000 courriers papier.

Les seuls courriers du service gestion des abonnés représentent 70 % du courrier reçu par le SEV et se répartissent à parts égales entre :

- l'accueil (ex : réception de contrats),
- la facturation (demande de dégrèvement, erreur d'identité d'abonné, demande de mensualisation...).

Concernant les correspondances traitées par le service facturation:

Le nombre de réclamations est en hausse ces dernières années, en raison de la publication de la loi dite « Warsmann » en mars 2014 sur l'application des dégrèvements accordés en cas de fuites sur installations privatives.

Encore en 2018, ce sont près de **2200 courriers, et plus de 3200 courriels** qui ont été réceptionnés par ce service. Plus de la moitié des courriers réceptionnés concernent des dossiers de demandes de dégrèvement pour fuite, un quart des dossiers de mensualisation. Les autres demandes concernent des problèmes de comptage, des retours de cartes T d'auto relève...

Le nombre de mails reçus est en nette augmentation en 2019 (+671 courriels).

Concernant les demandes de dégrèvement pour fuite :

L'envoi systématique d'un courrier prévenant les abonnés d'une consommation d'eau inhabituelle, et incitant à faire vérifier et réparer la fuite éventuelle dans un délai d'un mois, a provoqué une augmentation des demandes de dégrèvement pour fuite en retour.

En effet, la réglementation en vigueur précise :

« Lorsque le service d'eau potable constate une augmentation anormale de consommation au vu du relevé de compteur enregistrant la consommation d'eau effective de l'abonné, il en informe l'abonné par tout moyen et au plus tard lors de l'envoi de la facture établie d'après ce relevé ».

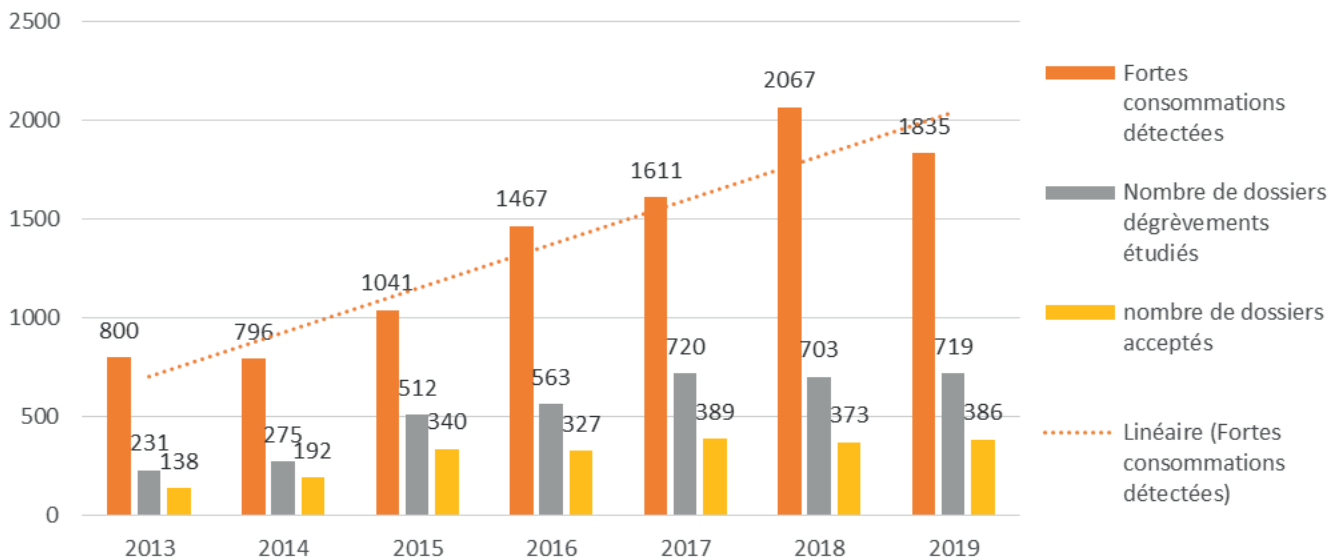
Ainsi, **1835** courriers furent envoyés en 2019 aux abonnés les informant d'une **surconsommation** et plus de **700 réponses suite à des demandes de dégrèvement**, dont 386 (54% des demandes) ont débouché sur un dégrèvement.

L'effet de la loi Warsmann constaté en 2015 s'est donc confirmé depuis au niveau de l'évolution du nombre de dossiers à traiter, même si le nombre de fuites faisant l'objet d'un dégrèvement semble se stabiliser.

En effet, la loi Warsmann a nécessité la remise à plat des pratiques internes de dégrèvement, tant au niveau de l'eau que de l'assainissement, et une révision du règlement de service a eu lieu fin 2014 à cette fin. Ont été intégrés à cette occasion des cas présentés de façon récurrente en comité syndical, afin d'en limiter le nombre (les dégrèvements accordés suite à des changements de compteurs par exemple, nombreux ces dernières années).

En 2019, 17 dossiers furent traités en comité syndical (contestation dégrèvement accordé ou hors règlement de service).

Evolution des demandes de dégrèvements



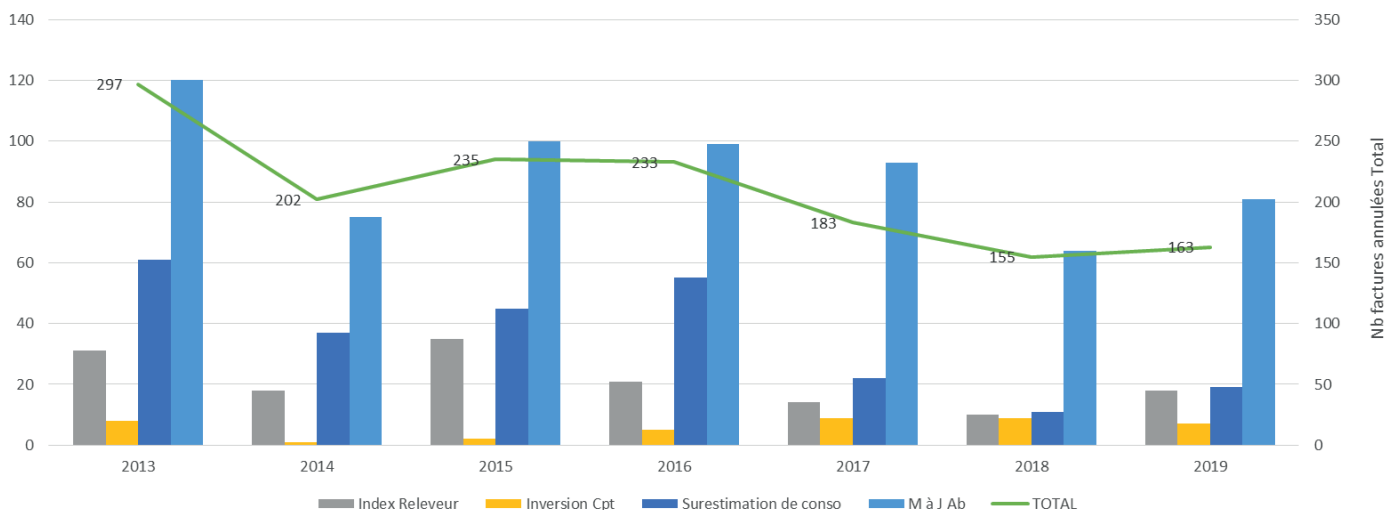
Concernant la mensualisation :

Depuis 2010, le nombre de mensualisés était stable (environ 10% des abonnés), mais on constate une augmentation depuis 2017, due à un assouplissement dans les procédures, avec la possibilité de mettre en place la mensualisation dès la signature du contrat. En 2019, cette hausse se confirme pour atteindre aujourd'hui plus de 7 300 abonnés mensualisés, soit près de 20% des abonnés du SEV.

Concernant la relève :

Le suivi plus détaillé relatif au dépouillement des relèves initié il y a quelques années s'est poursuivi en 2019. Cela a permis de constater une baisse des erreurs matérielles traitées en facturation, notamment suite à des estimations d'index. Le métier de releveur tend donc à évoluer, et son implication dans la chaîne de facturation a permis d'améliorer la qualité du service.

Nombre de factures annulées suite à des Erreurs matérielles



Concernant les correspondances traitées par le service accueil des usagers:

Aux courriers de demandes de dégrèvement, s'ajoutent plus de **7000 courriers ou courriels reçus par l'accueil des abonnés**. Les retours par courrier des contrats d'abonnement et pièces annexes représentent une part importante des courriers réceptionnés. En moyenne, une vingtaine de contrats d'abonnement sont signés chaque jour, et réceptionnés soit à l'accueil physique, soit par courrier, soit de plus en plus par mail.

En effet, le nombre de contrats reçus de façon dématérialisée augmente considérablement (118 contrats réceptionnés par mails en 2017, 417 en 2018, 947 en 2019, chiffre déjà atteint mi 2020). Plus d'un contrat sur deux est aujourd'hui reçu par mail, dont 1/3 par l'Agence en ligne.

Les autres courriers traités concernent les demandes de prélèvement à échéance, les mises à jour et les résiliations de contrats, les avis de décès, etc...

La **loi Hamon de 2014** ayant imposé la signature du contrat d'abonnement pour les services d'eau (le SEV avait initié cette démarche dès 2008, à la demande du Trésorier de l'époque), a permis par ailleurs d'interrompre le service en cas d'absence de lien contractuel. Ainsi, la fermeture systématique du branchement en cas de résiliation de contrat (programmation à 15 jours, afin d'éviter les déplacements inutiles de techniciens) permet d'être plus réactif, la seule limite étant technique (existence de robinets à serrure). La mise en place de l'agence en ligne a permis de revoir les procédures internes d'accepter les contrats de façon dématérialisée. Elle permettra de fiabiliser juridiquement ces contrats, par une meilleure traçabilité des demandes.

En logement social collectif, cette démarche s'accompagne peu à peu d'une planification des travaux de remise aux normes des branchements (mise en place de robinets à serrure, remise en service de compteurs maître).

Il y a eu, en 2018, près de 5000 rotations d'abonnements avec un pic à plus de 500 rotations mensuelles pendant la période estivale. En moyenne, 400 nouveaux contrats sont traités chaque mois.

La fermeture systématique du branchement, et parfois sa réouverture, engendre une vingtaine d'interventions par jour. Cependant, 35% des interventions dans ce domaine sont annulées mensuellement.

L'accueil téléphonique :

La mise en place du suivi d'affaire en 2012 a permis un meilleur suivi de l'activité du service, mais également une meilleure communication inter services des dossiers clientèle litigieux.

Cependant, au niveau du suivi des appels téléphoniques entrants, certains appels ne sont pas tracés. Un suivi statistique parallèle a permis de dénombrer plus de 14 300 appels réceptionnés par le service accueil des abonnés en 2019. En parallèle, le nombre de visites s'est stabilisé (6000 par an en moyenne), étant donné que la plupart des démarches est désormais traitée par courriel. En effet, le nombre de courriels traités en 2019 a explosé, atteignant près de 5 300 mails en 2019.

Le taux de réclamation effectif est de 4.40, donc stable par rapport à 2018.

Le taux de réclamation est le nombre de réclamation rapporté au nombre d'abonnés divisé par mille.

Les réclamations correspondent à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service, sous forme de courrier, mail, fax ou sms, et peuvent concerner la qualité de l'eau, la qualité du service, la facturation, à l'exception du prix de l'eau.

6) Occurrence des interruptions de service non programmées

Il n'a pas été constaté d'interruption de service en terme qualitatif, c'est-à-dire non programmées.

Les interruptions de service non programmées sont très localisées en raison de la forte densité du maillage du réseau et ne sont occasionnées que par les fuites importantes qui sont traitées dans un délai maximum de 8h mais en moyenne dans les 4h.

L'occurrence des interruptions de service non programmées est donc nulle.

LES INVESTISSEMENTS

A – BILAN COMPTABLE DES INVESTISSEMENTS

Sur le plan comptable,

Il n'a pas été décidé de séparer la gestion administrative de la gestion technique : toutes les activités sont retranscrites dans un seul budget en M49.

Son budget de **fonctionnement** est en moyenne de l'ordre de 10 millions d'euros HT, opérations d'ordre incluses.

Le budget en **investissement** oscille autour de 4 à 6 millions d'euros HT, en fonction des prévisions et des réalisations des programmes d'investissements pluriannuels.

Montants financiers des travaux engagés en 2019

L'annexe 4 récapitule le compte administratif 2019 du Syndicat des Eaux du Vivier.

Les dépenses d'investissements s'élèvent à plus de 6.6 M€ HT, dont 4.5 M€ HT d'études et travaux, déduction faite des opérations d'ordre (amortissements de subventions reçues, travaux en régie et écritures de stocks) et des remboursements d'emprunts. Par ailleurs, plus d'1.1 M€ de crédits d'investissement ont été reportés sur 2020, et en parallèle le financement par emprunt.

Les opérations les plus importantes sont :

- **EXTENSIONS OU RENOUELEMENT DE RESEAUX :**

CA 2019 : 3 625.26 k€ HT
 REPORTS 2020 : 538.7 k€ HT
 BP 2020: 2 143 k€ HT

- **ADDUCTION VIVIER :**

CA 2019 : 556 k€ HT
 BP 2020: 230 k€ HT

- **MAROT :**

CA 2019 : 385.6 k€ HT
 REPORTS 2020 : 161.4 k€ HT
 BP 2020: 50 k€ HT

- **SECTORISATION :**

CA 2019 : 154.8 k€ HT
 REPORTS 2020 : 1.9 k€ HT
 BP 2020: 250 k€ HT

FINANCEMENT :

Les investissements 2019 ont été financés par :

- L'autofinancement obligatoire (amortissements, stocks, étalement de subventions) pour 2.8 M€ ;
- La mise en réserve, ou autofinancement complémentaire pour 1.009 M€ ;
- Les subventions d'équipement reçues (453 k€),
- L'emprunt pour 2 M€.

B – BILAN TECHNIQUE DES INVESTISSEMENTS

1) Travaux et Etudes réalisés en 2019

En ce qui concerne le réseau de distribution (en régie et en sous traitance) :

Le S.E.V. engage des travaux de renouvellement axés autant sur les anciennes canalisations que les branchements (les branchements plomb étant moins nombreux, la poursuite de leur renouvellement est associée aux programmes de remplacement des conduites et de rénovation des voiries urbaines).

En 2019, il a été renouvelé en sous-traitance 15 branchements plomb et 217 autres branchements, ce qui équivaut à près de 3 km de conduites changées. Par ailleurs 81 prises de branchements ont été renouvelées.

Il reste au 1/1/2020 moins de 125 branchements en plomb à renouveler, ce qui représentent moins de 1% du parc de branchements du SEV.

Le programme spécifique de branchements plomb achevé courant 2018 se poursuit dans le cadre de programmes de travaux plus étalés associés au programme de réfection des voiries notamment dans l'hyper-centre de Niort.

Par ailleurs, le linéaire de réseau neuf en 2019 est de 9,5 km environ dont :

- 98% constitue du renouvellement de canalisations existantes vétustes ;
- 2% sont des extensions de nouveaux réseaux (lotissements essentiellement) ;

À noter la suppression de 4,5 Km de canalisations sur le territoire du SEV en 2019.

Le taux de renouvellement de canalisations (selon l'arrêté de 2007, moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau) est augmenté progressivement pour arriver à un objectif de l'ordre de 0,8 / 1,0 % annuel.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux constaté sur la période 2015/2019 est un peu **supérieur à 1,1 %**, pour un linéaire de canalisations de 600 km (partie distribution) :

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	1,7	1,75	2,75	3,25	2,10	4,35	3,80	5,15	11,11	9,17

La démarche de renouvellement des canalisations vétustes engagées sur le territoire du SEV depuis 2015 et le programme ambitieux du projet de réduction des fuites porté en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, sur 2017/19 expliquent les chiffres des 3 dernières années.

Les prochaines années seront sur des tendances plus moyennes.

NOTA : sur l'échéance sanitaire du 25 décembre 2013 du plomb :

Le Syndicat des Eaux du Vivier a engagé depuis la fin des années 90 un important programme de renouvellement de branchements plomb essentiellement sur la commune de Niort ; ce programme a été intensifié depuis 2007.

Les branchements restants sont essentiellement dans des rues difficiles d'accès, dont la programmation est proscrite en raison du programme de rénovation urbaine actuellement en cours sur la commune de Niort.

Tous les espaces publics et établissements sensibles (écoles, cantines...) ont été mis aux normes depuis plusieurs années.

Par ailleurs, le SEV effectue régulièrement des mesures de dissolution du plomb dans l'eau sur des branchements existants au titre de la surveillance sanitaire de la PRPDE.

Les conduites renouvelées ou créées en 2019 sont les suivantes :**× NIORT**

Rue	Travaux	Type
Rue Jean Jaures ph 3	6 ml Ø 50PEHD + 760 ml Ø 200 fonte + 50 ml Ø 150 fonte + 35 ml Ø 100 fonte (+ 22 branchements dont 17 en PEC)	Commencé en 2018 - Renouvellement 2019
Rue Grand ORMEAU – Rue SUD ANGELY	10 ml Ø 150/200 fonte + 20 ml Ø 100 fonte + 3 ml Ø 50PEHD 271 m Ø 40PEHD en tirage + 21 ml Ø 80 fonte	Commencé en 2018 - Renouvellement 2019
Rue du Nord	45 ml Ø 300 fonte	Renouvellement
Rue Place Chanzy	55 ml Ø 100 fonte + 25m de PEHD 50mm (+ 5 branchements dont 4 PEC)	Renouvellement
Rue Chamoiserie	41.5 ml Ø 150 fonte + 6 ml Ø 100 fonte + 17 ml Ø 80 fonte (+ 2 branchements)	Renouvellement
Rue Chamoiserie - quai de Belle Ile	50 ml Ø 100 fonte + 235 ml Ø 80 fonte + 4 ml Ø 60 fonte (+ 32 branchements dont 9 PEC)	Renouvellement
Rue Charles GOUNOD (côté Jean ZAY)	207 ml Ø 100 fonte + 12 ml Ø 60 fonte (+ 13 branchements dont 6 PEC)	Renouvellement
Rue du Grand Port (Moucherie)	545 ml Ø 200 PVC BO + 6 ml Ø 140 PVC BO + 3 ml Ø 110 PVC BO + 5 ml Ø 60 fonte (+ 16 branchements dont 6 PEC)	Renouvellement
Rue Chemin du Lac	265 ml Ø 160 PVC BO + 8 ml Ø 150 fonte + 8 ml Ø 60 fonte (+ 2 branchements)	Renouvellement
Rue Hippodrome partie privée	360 ml Ø 160PVC BO fonte - 360 ml Ø 50PEHD (+ 1 branchements)	Transfert
Rue François VILLON	28 ml Ø 100 fonte + 175 ml Ø 60 fonte (+ 25 branchements dont 17 PEC)	Renouvellement
Rue Square Molière	295 ml Ø 100 fonte + 150 ml Ø 60 fonte (+ 30 branchements dont 2 PEC)	Renouvellement
Rue Pont Main	110 ml Ø 300 fonte – 12,5 ml Ø 200 fonte - 110 ml Ø 150 fonte (+ 2 branchements dont 1 PEC)	Renouvellement
Rue de Genève (entre quai et 4 vents)	402 ml Ø 150 fonte + 7 ml Ø 100 fonte + 23 ml Ø 60 fonte (+ 34 branchements dont 34 PEC)	Renouvellement
Rue 14-juillet	4 ml Ø 100 fonte - 70 ml Ø 60 fonte (+ 4 branchements)	Renouvellement
Rue de L'Orphelinat	2 ml Ø 100 fonte + 50 ml Ø 60 fonte (+ 7 branchements dont 1 PEC)	Renouvellement
Rue EBI Nord - Broche - Pied de Fond - La Rochelle Phases 1 2 3	24 ml Ø 300 fonte (maillage départ Pied de Fond) 25 ml Ø 300 fonte (reprise carrefour St Jean D'A) + vannes et maillage	Renouvellement
Rue Carrefour Ste Claire DEVILLE-Blaise PASCAL	Démaillage de l'eau brute du Réservoir de St Liguair	Renouvellement
Avenue de L'Espérance Regard / Rue Pied de Fond	6 ml Ø 150 fonte – Regard de Sectorisation sur le départ St Liguair	Renouvellement
Opération du Jardin des Plantes – Regratterie – chemin des roches du Vivier	Maillage 400F chemin des Roches (+ 1 branchement) 193 ml Ø 500 fonte - 140 ml Ø 400 fonte - 330 ml Ø 300 fonte (+ 4 branchements) + Maillages et Vannes	Renouvellement
Impasse de la Roussille	230 ml de Ø 50 PE + 1 branchement	Renouvellement
Rue de la Rapée	152 ml Ø 60 fonte (+ 10 branchements)	Extension Lotissement – réseau privé

× AIFRES

Rue	Travaux	Type
Rue	SO	

* BESSINES

Rue	Travaux	Type
Rue de l'Eglise	68 ml Ø 50PEHD + 137 ml Ø 60 fonte + 4 ml Ø 100 fonte + 4 ml Ø 125 PVC BO + 621 ml Ø 150 fonte + 2 ml Ø 160 PVC BO (+ 19 branchements)	Renouvellement dans le cadre du Projet AELB (commencé en 2018)

* COULON

Rue	Travaux	Type
Rue Château d'eau de Bel Air / Liaison SECO Roche Avane	Maillage du pied de réservoir et Regard de Sectorisation en 100mm (10ml) 27 ml Ø 150 fonte - (+ 1 branchement) avec abandon double conduite	Renouvellement
Rue de Benêt	48 ml Ø 60 fonte + 37 ml Ø 100 fonte + 1700 ml Ø 150 fonte (+ 66 branchements)	Renouvellement dans le cadre du Projet AELB (commencé en 2018)

* MAGNE

Rue	Travaux	Type
Rue Frères Largeau	105 ml Ø 60 fonte (+ 12 branchements dont 8 PEC)	Renouvellement
Rue Grande Rue	183 ml Ø 150 fonte + 16,5 ml Ø 100 fonte + 73,5 ml Ø 60 Fonte (+ 25 branchements dont 18 PEC)	Renouvellement
Rue Bremaudière – La Chapelle	275 ml Ø 160 PVC BO + 440 ml Ø 125 PVC BO + 410 ml Ø 40 PEHD en Fourreaux (+ 11 branchements dont 9 PEC)	Renouvellement
Lotissement la Plaine de Tartifume	128 ml Ø 60 Fonte	Extension Lotissement

Soit un linéaire de conduites renouvelées de 9 170 m et un linéaire d'extension de 280 m.
dont 720 m de réseaux transférés
Avec un linéaire de conduites abandonnées : 4590m

Ces opérations de travaux intègrent également le renouvellement de vannes, purges et poteaux incendie, ainsi que les démaillages qui contribuent à l'amélioration fonctionnelle du réseau.

L'activité de renouvellement des conduites est essentiellement assurée par l'entreprise sous-traitante SADE, appuyée par le groupement TTPI / BONNEAU et fils depuis fin 2014 dans le cadre de marchés à bons de commande permanents, ainsi que d'autres entreprises pour les appels d'offres, encadrées en régie par l'équipe de surveillants de travaux du SEV (la maîtrise d'œuvre étant assurée en interne).

Le Service Distribution du SEV développe la réalisation d'extensions de réseaux en régie ainsi que la pose de comptages divisionnaires de réseaux privés et de réseaux publics.

L'activité du service prend également en charge l'entretien des équipements de protection du réseau.

Les lotissements sont également suivis par les agents du SEV.

Ainsi, le service Distribution a réalisé en régie en 2019 :

- 112 réparations de fuites sur conduites ou branchements - vannes (Travaux en REGIE + en ASTREINTE) ;
- 29 renouvellements de vannes ou équipements et 6 vannes neuves ;
- Renouvellement de branchements en REGIE : 273 branchements
 - o 162 renouvellements de branchements, dont 17 plombs,
 - o 111 nouveaux branchements.
- 44 suppressions de vannes ou équipements de réseau ;
- 2 PI neuf ;
- pose de 344 compteurs neufs et 2870 compteurs renouvelés par le SEV ;

La gestion des abonnés sur le terrain est assurée par le service Distribution, conjointement avec les services Accueil et Facturation : près de 4624 interventions ont été effectuées à cet effet sur l'année, dont 1529 ouvertures et 1828 fermetures de branchements.

Cette gestion assure un suivi précis des mouvements d'abonnés et limite ainsi les erreurs de gestion des contrats de fourniture d'eau.

Bilan de l'activité d'exploitation sur le réseau :

L'activité d'exploitation du réseau a généré en 2019 en permanence 2 chantiers de travaux sur le réseau par jour, en moyenne.

La planification à 2 semaines permet de gérer efficacement l'alternance de travaux programmés et des urgences (nombreuses en zone urbaine).

L'effort de recherche et réparation des fuites est élevé, permettant depuis 2010 de relever constamment le rendement du réseau et de dépasser depuis 2016 l'objectif de 85% demandé par l'AELB. Plus de la moitié des fuites réparées sont détectées par l'équipe de recherche de fuites.

En 2019, 300 pré localisateurs acoustiques fixes ont été installés sur le centre –ville de Niort. Un suivi des mini nocturnes est effectué chaque semaine.

Un programme de sectorisation par comptage est en cours de préparation sur Niort : il sera développé sur la période 2020 – 2022.

Le taux de fuites tend à la baisse par l'effort de renouvellement des infrastructures et de réactivité du service Distribution, ainsi que l'effet du programme pluriannuel de travaux engagé par le service Etudes, sur la base de la gestion patrimoniale engagée depuis plusieurs années.

On note un maintien des travaux régie, en branchements, travaux de déconnexion de conduites (petites antennes...), de renouvellement de grosses vannes, ou encore de réalisation de chambres de comptage (notamment sur les réseaux privés et la sectorisation du réseau public), afin de réduire les pertes en eau récurrentes.

L'audit du parc compteurs abonnés, lancé en 2014 en partenariat avec la SADE IVRY, s'est achevé en 2015 et a permis d'établir un programme pluriannuel de renouvellement afin de conserver un âge réglementaire des équipements et de maintenir un défaut de comptage performant.

Ainsi près de 2900 compteurs ont été renouvelés en 2019. La SADE Ivry intervient régulièrement pour vérifier l'amélioration du parc.

Parallèlement, le SEV a achevé, sur la base du nouveau règlement départemental RDDECI, l'audit triennal de défense extérieure contre l'incendie sur la commune de Niort et les autres communes (2018-2020) : un document « inventaire des points d'eau » a été remis début 2020.

Les appareils de protection (ventouse, stabilisateur) continuent d'être entretenus, pour assurer la fiabilité du fonctionnement du réseau de distribution.

Le programme de surveillance sanitaire de la PRPDE est poursuivi : il est basé sur l'arrêté sanitaire de l'ARS et le marché pluriannuel d'analyses d'eau par un laboratoire agréé.

La gestion de la qualité de l'eau devient une entité autonome au sein du SEV, chargée de surveiller la filière de l'eau et de promouvoir des actions de qualité.

Les abonnés sensibles sont régulièrement mis à jour.

Le programme de purge et de vérification de la qualité de l'eau en bouts d'antennes, largement engagé les années précédentes, s'est poursuivi en 2019, avec un suivi interne des CVM, de la microbiologie et de l'aluminium et désormais des HAP.

En 2019, 18 purges ont été réhabilitées ou créées.

Enfin, la gestion des données patrimoniales devient une entité autonome au sein du SEV, chargée de rassembler et d'archiver toutes les données pour proposer des synthèses d'état des équipements ainsi qu'un programme pluriannuel d'entretien et de renouvellement, mis à jour régulièrement.

Elle poursuit son essor dans le cadre du SIG du SEV développé sous ARCGIS, permettant une gestion approfondie des données du réseau : il centralise toutes les données d'exploitation et maintient à jour quotidiennement les modifications de réseau.

Le matériel de géolocalisation permet d'intégrer toutes les informations de façon précise et fiable, et ainsi de recalculer les réseaux pour répondre à la norme anti-endommagement.

Une modélisation du réseau et un schéma directeur ont été livrés en 2019. Les conduites et les branchements ont été numérisés. Le support est rattaché à 95% aux données de la base Facturation des abonnés.

En ce qui concerne la production et les stockages : (en régie et en sous-traitance)

- × Poursuite de **la démarche sanitaire SESANE en partenariat avec l'ARS**,
- × Poursuite du **programme d'actions Re-sources et des diagnostics agricoles** dans le cadre de la protection volontaire de la ressource en eau,
- × Lancement de la démarche **plan de Secours** en lien avec l'ARS79, le Département et la préfecture des Deux-Sèvres,
- × Poursuite des **aménagements du PPR1 et du PPI de la source** dans le cadre de la DUP :
 - **Poursuite du contrat territorial de gestion des pollutions diffuses** avec l'AELB et les partenaires locaux pour la période 2016-2020,
 - Nettoyage du canal et du seuil de débordement,
- × **Forage de Chat Pendu**
 - *Réparation portail bois*
- × **Gachet 1**
 - *réglage du portail - Remplacement trappe d'accès au forage*
 - *Dépannage électrovanne Gachet 1*
- × **Gachet 3**
 - *Remplacement trappe d'accès au forage*
 - *Dépannage électrovanne Gachet 3*
- × **Source du Vivier et Reprise Source**
 - *Réhabilitation système de mise à vide pompes Bâche source*
 - *Démontage ensemble pompes Bâche Reprise Source*
 - *Dépannage Pompe 2 Bâche Reprise Source*
 - *Dépannage pompe N°5 - essais suite problème de coup de bélier*
 - *Interventions conjointes avec KSB sur maintenance pompe N°2*
 - *Réalisation d'un nouveau châssis béton pour nouvelle pompe N°3*
 - *Changement vanne pneumatique Pompe 4 - Bâche source*
 - *Dépose câble ne servant plus à la source et bâche source*
 - *Bâche Source - Rénovation armoires de commande des pompes reprise*
 - *Mise en place Liaisons de sécurité électrique Station Source – Reprise Source – Usine*
 - *Réparation vanne alimentation aérotherme local électrique*
- × **Usine générale**
 - **NITRAZURS**
 - *Dépose câbles ne servant plus à l'usine*
 - *Modification des points de prélèvement des Nitrazurs*
 - *Modification tuyaux d'écoulement pluvial des couvertures -Reprise grille de ventilation RDC bâtiment Nitrazurs*
 - *Réparation pompe cascade (Analyseur nitrites)*
 - *Démontage de l'installation Acide Phosphorique existante et Réhabilitation pompes & local Acide / Ethanol*
 - **Filière Ozone / compresseurs**
 - *Remplacement afficheur ozonation*
 - *Maintenance séparateur process traitement d'air*
 - *Maintenance ligne A et B sécheur - process traitement d'air*
 - *Maintenance purgeur UFM D30 ligne B*
 - *Maintenance et Réparation fuite compresseur B (ozonation)*
 - *Vidange compresseur A*
 - *Remplacement organe de régulation Compresseur A (AS36),*
 - *Vidange compresseur A et B (air de service)*
 - *Changement bloc de compression Compresseur C Ozone - Air flux*
 - *Vidange compresseur C*
 - *Travaux tour d'ozone (reprise en décennale de l'étanchéité intérieur des angles)*
 - *Nettoyage tour d'ozonation*
 - *Mise en place pompe vide dans chambre à vannes sortie tour de contact*
 - **CAG :**
 - *Changement vanne de ByPass Lavage grand Débit - NITRAZUR,*
 - **Surpresseurs Air :**
 - *Remplacement électrovanne purge condensats ballon air de service*

- *Changement silencieux aspiration - Local Surpresseur*
- *Compresseur Air de service - mise en place d'électrovanne de décharge*
- *Mise en place d'un grillage de protection - Compresseur Air de service A & B*
- *Réparation fuites d'huile compresseurs Air de service*
- *Campagne recherche de fuite circuits d'air de service + Ozone*
- *paramétrage des variateurs de commande des surpresseurs d'air de lavage*
- **Divers**
 - *Maintenance poste HTA Usine*
 - *Maintenance Analyseur en ligne*
 - *Modification analyseurs du Laboratoire*
 - *Réparation fuite eau local javel*
 - *Remplacement afficheur javel*
 - *Remplacement pompe B départ Tiffardière*
 - *Déplacement pluviomètre sur chambre répartition*
 - *Etude et Réhabilitation des points d'accroches*
 - *Changement filtres assécheurs locaux Nitrazurs et CAG*
 - *Pose des armoires de sécurité du Laboratoire, Mise en place d'étagères*
 - *Rajout défaut débit trop faible en entrée usine*
 - *Mise à jour Firmware SWITCH Manageable + Paramétrage Boucle réseau*
 - *Mise à jour télémétrie Sofrel*
- Mise en œuvre des installations **de sécurité électrique de l'usine** pour raccordement d'un groupe électrogène mobile,
- Nettoyage général de l'Usine par Bassin (Nitrazurs, Ozone, CAG...), espaces verts ...
- Poursuite du développement de la Supervision,
- Maintenance station d'alerte et du Nitrite-mètre, remplacement compteurs,
- **Traitement des Eaux Sales**
 - *Nettoyage bâche des eaux sales de l'usine, et du décanteur Hersé,*
 - *Remise en état du canal de rejet des eaux épurées et lancement de sa couverture,*
 - *Réparation du décanteur hersé*
 - *Maintenance pompe doseuses Chlorure ferrique + changement tuyau injection*
 - *Modification évacuation fond coffret dosage chlorure ferrique*
 - *Dépannage moteur agitateur*
 - *Modification garde-corps passerelle*
- × **Château d'eau 5000 et stations de reprise**
 - *Mise en place vanne Ø800 dans le BASSIN BAS*
 - *Modification grilles d'aération et ouvertures bassin bas*
 - *Réparation fuite sur conduite distribution sous cuve CE5000*
 - *Nettoyage Château d'eau du VIVIER*
 - *Mise en place analyseur de chlore départ CE5000 + casquette de protection analyseur de chlore*
 - *Remise en service pompes diesel Reprise VIVIER + remplacement sonde de pression amont pompe diesel*
 - *Modification alimentation analyseur reprise + robinet prélèvement extérieur (Local analyseur)*
 - *Remplacement compteur horaire pompe 3 Reprise VIVIER*
 - *Remise en service pompe N°3 suite réparation REDIEN*
 - *Maintenance poste HTA Reprise*
 - *Protection des supports de levage plaques béton*
 - *Changement palpeur sécurité ouverture (Portail Reprise)*
 - *Mise en place point d'eau potable*
- × **Château d'eau Tiffardière**
 - *Réparation alimentation analyseur de chlore DEPOLOX4,*
- × **Château d'eau La gravée**
 - *Vérification fonctionnement pompe vide cave bâche enterrée*
 - *Gonflage ballon maintien de pression*
 - *Réparation vannes fuyantes amont pompes de surpression*
 - *Mise en place vanne de vidange ballon anti-bélier*
- × **Château d'eau Lessert**
 - *Mise en place analyseur de chlore*
 - *Remplacement poire de niveau très bas*
- × **Château d'eau St Lambin**
 - *Mise en place capteur ouverture armoire Chloration*
 - *Réparation fuite*
 - *Remplacement bouteille chlore + détendeur*
 - *Révision Détendeur Chlore St LAMBIN*

- *Changement manomètre à contact sur bouteille de chlore N°1*
- × **Site de Champmoireau**
 - *Mise en place vanne électrique CE Champmoireau*
 - *Chantier SADE modification réseaux départ château d'eau et liaison SECO St REMY*
- × **Réseau**
 - *Remplacement câble alim. Élec. Suite remarque Consuel SERTAD + Paramétrage LS42 et Mise en place capteur intrusion + Mise en place flexible pour consigne pilote Sécurité*
 - *Déplacement automatismes SERTAD*
 - *Raccordement nouveaux sites Industriels St FLORENT avec l'abandon du réseau d'eau brute industriel*
- × **Eau Brute industrielle**
 - *Raccordement électrique CE Eau Brute sur nouvelle arrivée Séolis*
 - *Purge des éclats de béton*

En ce qui concerne les travaux d'ordre général :

- MAROT :
 - poursuite des aménagements et accompagnement de la mise en service du site : Travaux importants d'aménagements afin de préparer à la restructuration du service de l'eau au 1^{er} janvier 2020 (Transfert CAN):
 - *achèvement de l'aménagement du R+1 des bâtiments A et C de MAROT,*
 - *Extension des aires d'accueil autour du bâtiment et révision de la gestion des accès*
 - *Etudes pour le développement du magasin du site*
 - divers (réparations portail, espaces verts, ...)
 - Maintenance générale annuelle des installations du site (chauffage / centrale d'air/Eclairage/local électrique, serrurerie, bureaux),
 - Maintenance de serrurerie des engins de travaux,
- Maintenance générale des installations de production, avec une gestion des alarmes d'automatisme réactive ;
- Nettoyage des réservoirs et des sites de production ;
- Réalisation des contrôles annuels EPI, portails, Incendie et électricité
- Renouvellement d'un véhicule du parc du service pour l'astreinte ;
- Gestion du gardiennage du site ;
- Gestion de la serrurerie générale des services ;

Par ailleurs, le SEV poursuit sa démarche de réalisation du document unique : les ACMO sont mis à contribution pour suivre et valider la démarche jusqu'à sa mise en œuvre.

Enfin des études ont été effectuées pour

Bilan de l'activité d'exploitation sur la production :

L'activité 2019 est une année de maintenance au niveau de l'usine et des ouvrages.

La préparation des travaux importants de sécurisation de l'approvisionnement en eau (notamment sur l'adduction du Vivier, et des ouvrages de stockage) se poursuit mais est reportée à 2021 en raison des échéances administratives de transfert que doit assurer le service.

Une sécurité électrique des ouvrages du Vivier est engagée et se poursuivra encore sur plusieurs années.

Par ailleurs, l'opération de basculement des installations de distribution d'eaux brutes des zones industrielles de Saint-Florent et Saint-Liguairre sur l'eau potable est achevée.

La supervision est devenue un relais de gestion quotidienne pour tous les services techniques.

La réhabilitation et la sécurisation de l'adduction du réservoir sur tour du vivier se poursuivent en 2019, notamment avec les aménagements au niveau du bassin bas du Vivier et le renouvellement de la seconde antenne de départ de distribution (côté jardin des plantes).

Ces opérations, engagées depuis 2015, se continueront jusqu'à 2023 avec le programme de rénovation des stockages du Vivier et celui du doublement de la conduite Source – Vivier, associés au déplacement de la station de reprise depuis l'usine.

Par ailleurs, la qualité de l'eau produite et distribuée en 2019 n'a souffert d'aucune anomalie en dépit des opérations de maintenance.

2) Présentation des projets en vue d'améliorer la qualité du service

Les grands projets permettant d'améliorer la qualité du service :

Concernant la ressource en eau

La démarche du programme Re-resources se poursuit dans le cadre d'un contrat actuel 2016-2020 avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les partenaires locaux.

Le S.E.V. continue sa démarche d'acquisition foncière et d'aménagements des espaces naturels en vue de la protection de la ressource au droit des terrains très sensibles.

Concernant le traitement et les installations production ou de pompage

Les travaux de mise en service de Chey seront à lancer dans les 2 ans de la sortie de l'arrêté préfectoral de dérivation des eaux.

Enfin la réalisation des obligations réglementaires de DUP sur les parties PPI et PPR1a, ainsi que PPR4, de la source du Vivier restera la priorité 2019/2021.

L'aménagement de l'usine des eaux du Vivier se poursuivra avec :

- La mise en place d'un nouveau process d'injection de l'acide,
- Le lancement d'une étude patrimoniale sur les installations et les ouvrages,
- La finalisation de l'établissement du Plan de secours, de l'étude patrimoniale et des aménagements associés,
- La poursuite du déploiement d'un secours électrique des installations de production de l'usine et des pompages,
La fourniture électrique a été revue afin d'adapter les puissances à la baisse de la production constatée. L'approche de la fourniture électrique et ses coûts associés restent une donnée de base et le SEV devra s'attacher dans les années à venir à compenser ses consommations,
- Un programme pluriannuel de réhabilitation des conduites acier sera lancé à partir de 2021 sur au moins 3 ans,
- L'application des prescriptions de l'arrêté préfectoral sur l'aménagement du PPR1 et du PPI de la source du Vivier et de l'arrêté de filière,

Les projets importants assurant la sécurité de fonctionnement et de l'approvisionnement en eau de la ville de NIORT seront poursuivis :

- concernant les installations d'adduction situées entre l'usine de traitement du Vivier et les réservoirs de stockage rue du Vivier :
 - o la réhabilitation et la sécurisation des équipements de la station de reprise de la source, renvoyant l'eau de l'usine vers le réservoir sur tour, avec
 - le renouvellement des pompes existantes,
 - la mise en place d'un nouveau groupe de pompage sur le réservoir sur tour du Vivier,
 - la mise en place d'une seconde cuve de stockage sécurisée pour les maintenances et les risques d'inondation,
 - o le doublement de la conduite d'adduction entre les 2 sites (USINE / VIVIER),
- Aménager les liaisons hydrauliques et le pompage autour de la station de pompage du Vivier pour faciliter les by-pass et arrêts partiels des installations de stockage :
 - o l'étude du by-pass de la station de pompage du château d'eau 5000 (CE5000) – du réservoir bassin bas et du château d'eau : pour isoler chaque réservoir et lancer leur réhabilitation ; La sécurité électrique de la reprise du CE5000 doit être renforcée, avec la réalisation de la protection des réseaux lors du fonctionnement en pompage à la demande (réalisation d'un stockage supplémentaire),
 - o la modification des conduites maitresses de départ du CE5000 (côté jardin des plantes),
 - o la réalisation d'une vidange du Bassin Bas
- Rénover l'étanchéité des réservoirs de tête :
 - o Pour le CE5000, suite aux études de solidité de l'ouvrage et d'étanchéité, les travaux seront lancés et à mettre en œuvre dans les 4 ans,
 - Rénovation du génie civil extérieur et de la coupole en urgence,

- Rénovation des conduites de cuve,
- Etanchéité de la cuve dans les 4 ans,
- Pour le Bassin bas, suite aux études patrimoniales, les travaux seront lancés et à mettre en œuvre dans les 5 ans,
 - Rénovation de l'étanchéité de coupole en urgence,
 - Rénovation de l'étanchéité de cuve dans les 5 ans,

À terme (sous 10 ans), le Syndicat devra se doter d'un nouveau stockage en hauteur pour compléter l'actuel château d'eau du Vivier.

Concernant le réseau de distribution

Coté réseau, la priorité reste le maintien du programme de renouvellement des conduites vétustes en intégrant autant que faire se peut des branchements plomb, avec l'objectif d'un taux de renouvellement autour de 0,8% à 1% (objectif atteint depuis 2017).

Il s'appuiera sur la nouvelle étude patrimoniale et la modélisation du réseau réalisée en 2019 ; une priorisation des renouvellements de réseau a été établie, amendée en continu par le programme de rénovation des voiries des communes.

Après Magné, Coulon et Bessines, une priorité sera faite à Aiffres sur la période 2020 – 2023.

La mise en place d'une démarche d'écoute permanente en centre-ville et le déploiement d'une sectorisation de la commune de Niort (complétant celle existante sur les autres communes) (programme de travaux 2018-2021), couplée à la surveillance quotidienne de la supervision du SEV, et d'un plan de suivi permanent des débits de fuite est la condition nécessaire pour maintenir l'objectif de rendement de 85% demandé par l'Agence de l'Eau.

La mise en œuvre du plan réglementaire de renouvellement des compteurs se poursuivra sur la base du programme pluriannuel issu de l'audit du parc afin d'optimiser le renouvellement et le rendement des équipements de comptage.

Un plan pluriannuel de suivi et de diagnostic des équipements de réseau (stabilisateur de pression, purges, poteaux incendie) maintiendra le niveau de fiabilité du réseau de distribution.

Les équipements incendie seront diagnostiqués selon un plan de 3 ans, dans le cadre du nouveau SCDECI du SDIS 79. Les mesures terrain sont programmées pour le nouveau plan triennal 2020-2022.

Enfin, la gestion patrimoniale se poursuivra pour répondre à la réglementation et intégrer toutes les données d'exploitation : elle qualifiera l'activité du service et affinera le programme pluriannuel de renouvellement des réseaux actuellement en cours au SEV.

Le développement du SIG se poursuivra sur l'interopérabilité des bases techniques et facturation, et l'embarquement des données sur le terrain.

3) Présentation des programmes de travaux 2020

Les projets de travaux et études à engager dans les 3 ans à venir sont :

Activité Technique :

Les projets pluriannuels majeurs importants sont :

DESIGNATION	Estimation en € HT
Engagement des aménagements concernant les périmètres de protection du Vivier et des Gachets – mise en œuvre de l'arrêté préfectoral sur 10 ans – échéance 2020 atteinte – reste certains aménagements comme la Vasque Source du Vivier et les aménagements du PPR4 (Aigondigné) ainsi que les puits et forage à réaliser dans les 5 ans	500 000
DUP Travaux de CHEY (subv AELB) Fermeture des puits et forages	250 000 150 000
USINE de traitement : renouvellement des canalisations acier sur un programme pluriannuel sur 3/4 ans – à compter de 2021	900 000
Sécurisation de l'adduction entre l'usine et les stockages de mise en distribution - Usine et rue du vivier – pluriannuel sur 5 ans à partir de 2021 <ul style="list-style-type: none"> - Étude et sécurisation de la station de pompage en pompage à la demande - réfection du château d'eau - réfection du bassin du Vivier - renforcement de l'adduction entre l'usine et les réservoirs du Vivier - groupe de secours électrique - réhabilitation de la station de reprise de la source - réhabilitation de CE d'Aiffres - Abandon des CE de Tiffardière et Malécot 	550 000 1 400 000 900 000 800 000 400 000 1 500 000 100 000 100 000
Poursuite du programme de renforcement de l'adduction du réservoir du Vivier – montant par période de 5 ans	1 000 000

Les autres projets sont :

DESIGNATION	Estimation en € HT
DUP vivier – aménagements protection de la ressource PPI / PPR1a (subv AELB) – acquisitions pluriannuelles	200 000
Contrat territorial Re-Source (subv AELB) – pluriannuel	120 000 / an
Etude R&D nappe du Vivier	300 000
USINE de traitement : renouvellement des Nitrazurs – Ozone – CAG tous les 5 ans	450 000 / 5ans
Pompage source – reprise alimentation électrique HTA	130 000
Pompage reprise – réhabilitation pompage	25 000
Réhabilitation équipements de mesures qualité permanents	20 000 / 5ans
Poursuite du programme de surveillance sanitaire conjoint avec l'ARS, avec programme d'analyses	120 000 / an
Travaux réguliers annuels Usine	20 000 / an
Travaux de renouvellement de réseau – programme pluriannuel	2 000 000 / an
Autres Marchés de renouvellements de conduite de réseau	500 000 / an
Sectorisation et politique de recherche de fuite sur le réseau : 2020/2022 (subv AELB)	450 000
Mise à jour de l'Étude patrimoniale tous les 3 ans et déploiement du PGSSE sur la période 2020-2023	100 000
Audit du parc compteur et renouvellement annuel	200 000 / an
Etudes divers (incendie, électrique...)	10 000/an
Achat / renouvellement de véhicules et engins de chantier, outillage	50 000 / an en moyenne
Numérisation des plans réseaux - développement du SIG : programme pluriannuel sur 5	10 000 / an

Aménagements divers MAROT (parking et contrôle d'accès) – 2020-2022	200 000
Opération d'entretien et de renouvellement : - du réseau : opérations de maintenance du réseau et les opérations nécessitées par la recherche de fuites - de la station de traitement du Vivier : - des châteaux d'eau : Nettoyage des cuves	fonctionnement fonctionnement
renouvellement des marchés à commande permettant le fonctionnement : - du réseau (tuyaux et pièces de raccords, robinetterie, coffre à compteurs, compteurs) - de la station de traitement du Vivier (alcool, chlore,)	fonctionnement

NB : Il s'agit d'un recensement d'investissements pour lesquels un arbitrage sera demandé aux élus par ordre de priorité technique et en fonction des moyens financiers disponibles.

Pour les réseaux, les travaux prévus en 2020 sont :

Rue	Désignation	Estimation HT
TRX Antennes RURALES	<p>COULON :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Courolles <p>BESSINES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crameuil <p>Niort / ST REMY :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Louvrie <p>AIFFRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Champenoiserie 	150 000
Marché entretien	<p>NIORT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue Cloche perce - Rue de la Chaume - Rue du Pissot - Rue Allende - Rue des Herbillaux - Bd Jean Moulin - Rue Levée de SEVREAU - Quartier Goise (Camus Tilleuls Chênes Aubépines) – rue de la plaine - Rue de Pierre - Rue Brémaudière / Ferry / Leclerc - Rue Jaures (carrefours) - Rue de Champclairot - Rue de Souché <p>AIFFRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Perot St Clément - Baguillon <p>BESSINES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue des Petits Prés <p>COULON :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Château d'eau de Bel Air - Rte de La Gare amorce Malecot - Pont du Grand Coin 	2 000 000
Sectorisation	Lancement des études et réalisation sur opportunité	50 000

ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SEV

**ANNEXE 1 – TARIFS DE L'EAU au 1^{er} janvier 2020
SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER**

ANNEXE 2 – NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

**ANNEXE 3 - QUALITE DE L'EAU
SYNTHESE ANNUELLE 2019 SUR LA QUALITE DE L'EAU :
CONTROLE SANITAIRE ARS Poitou-Charentes - délégation 79**

**ANNEXE 4 – FINANCES DE L'EAU
COMPTE ADMINISTRATIF 2019
DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER**

**ANNEXE 5 – SYNOPTIQUE DU RESEAU DE DISTRIBUTION
DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER EN 2020**

ANNEXE 1 – TARIFS DE L'EAU

**TARIFS DE L'EAU
au 1^{er} janvier 2020**

SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER



TARIFS 2020

niort agglo
Agglomération du Niortais

(Délibération du Conseil Syndical du 27 novembre 2019
et du Conseil de Communauté du 16 décembre 2019)
Application au 1er janvier 2020 pour l'eau et pour l'assainissement.

Pour les communes de NIORT - MAGNE - COULON - BESSINES - AIFRES

Traitement et distribution de l'eau potable SEV : service des Eaux du Vivier 05.49.78.74.74 accueil.sev@eaux-du-vivier.fr		Prix HT	Taux de TVA	Prix TTC
Eau domestique :	tranche 1 : de 0 à 20 m ³ annuel - /m ³	0,8900 €	5,5%	0,9390 €
	tranche 2 : au-delà de 20 m ³ - /m ³	1,7200 €	5,5%	1,8146 €
Abonnement :	inférieur à 30 mm : forfait journalier	soit par an	5,5%	0,1050 €
			36,32 €	5,5%
	supérieur à 30 mm : forfait journalier	soit par an	5,5%	0,1752 €
			60,60 €	5,5%
Frais d'accès au service: (comprenant ouverture, fermeture sur rue, relevé d'index, signature de contrats)		45,00 €	10%	49,50 €
Forfait pour déplacement de technicien:		22,73 €	10%	25,00 €

Organismes extérieurs		Prix HT	Taux de TVA	Prix TTC
Organisme public (a) :	lutte contre la pollution - /m ³	0,3000 €	5,5%	0,3165 €
	redevance prélèvement - /m ³	0,0700 €	5,5%	0,0739 €
	modernisation réseau collecte - /m ³	0,1500 €	10%	0,1650 €

Collecte et traitement des eaux usées CAN : Communauté d'Agglomération du Niortais 05.17.38.79.43 ou 45 assainissement@agglo-niort.fr		Prix
Simple Redevance (b) SR et SR 2 ans :	tranche 1 : de 0 à 20 m ³ annuel - /m ³	1,4700 €
	tranche 2 : au-delà de 20 m ³ - /m ³	2,0100 €
Abonnement part assainissement :	forfait journalier	0,0977 €
	soit par an	35,67 €
Double Redevance (c) DR :	tranche 1 : de 0 à 20 m ³ annuel - /m ³	2,9400 €
	tranche 2 : au-delà de 20 m ³ - /m ³	4,0200 €
Abonnement part assainissement :	forfait journalier	0,1955 €
	soit par an	71,34 €

(a) **Organismes publics** : Redevances reversées totalement à l'Agence de l'Eau pour financer les investissements des services d'eau et d'assainissement.

(b) **SR Simple redevance** : Redevance due par l'occupant lorsque le site est raccordé au réseau public d'assainissement après contrôle de conformité du raccordement par le service d'assainissement.

SR 2 ans Simple redevance deux ans : application pendant une période de 2 ans, suivant la mise en service du réseau, de la simple redevance. Durant cette période de 2 ans, le propriétaire a l'obligation de raccorder le site au réseau public et de faire vérifier la conformité du raccordement par le réseau d'assainissement.

(c) **DR Double redevance** : Pénalité appliquée à échéance de la période de raccordement (2 ans), en cas de contrôle non-conforme ou d'absence de contrôle. Cette pénalité représente le double du montant de la simple redevance, en application de l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique et du règlement d'assainissement. Elle est toujours due par le propriétaire.

Extrait Tarif des Prestations SEV	Prix HT	Prix TTC (TVA 20%)
2-31 Vérification banc d'essai (diam. 15 à 20 mm)	160,00 €	192,00 €
2-32 Vérification banc d'essai (diam. 25 à 40 mm)	234,00 €	280,80 €
4-08 Duplicata de facture	1,00 €	1,20 €
3-100 Suppression branchement de -40mm	Gratuit	
3-101 Suppression branchement de +40mm	Gratuit	
2-41 Compteur endommagé Diam. 15 mm = coût droit de prise (2-5)	70,00 €	84,00 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 20 mm = coût droit de prise (2-6)	77,00 €	92,40 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 30 mm = coût droit de prise (2-8)	170,00 €	204,00 €
2-41 Compteur endommagé Diam. 40 mm = coût droit de prise (2-9)	215,00 €	258,00 €
4-01 Surtaxe pour demandes de l'abonné d'ouverture temporaire de contrats de branchement d'eau potable hors période ouvrée (vendredi soir, WE et Jours fériés)	20,83 €	25,00 €
4-05 Ouverture ou fermeture sur rue pour convenance personnelle	20,00 €	24,00 €
4-06 / 4-07 Relevé d'index	Gratuit sur accord SEV	
4-09 Redevance poste armé/an	50,00 €	60,00 €

Modalités de paiement :

par **prélèvement automatique*** à la date de la facturation,
ou par **prélèvements mensuels*** .

* pour la mise en place de prélèvements, contacter le Syndicat des Eaux du Vivier.

par **TIP** Titre Interbancaire de Paiement,
par **chèque** bancaire ou postal, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC,
par paiement sur **internet (carte bancaire)**
en **espèces** ou par **carte bancaire**

uniquement au guichet de la
Trésorerie de Niort-Sèvre Amendes,
220 rue de Strasbourg
79061 Niort Cedex 9
tél : 05.49.78.71.30

Dureté de l'eau en calcaire : 28° à 32° Français

Edition du 28/01/2020

Le service des Eaux du Vivier

Toute consommation est due. Aussi, nous vous conseillons de vérifier régulièrement votre compteur d'eau pour détecter une éventuelle fuite, et de signaler au SEV votre départ du logement dès que vous connaissez la date de votre déménagement.

ANNEXE 2 –

NOTE D'INFORMATION

DE L'AGENCE DE L'EAU

LOIRE BRETAGNE

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Établissement public de l'État

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



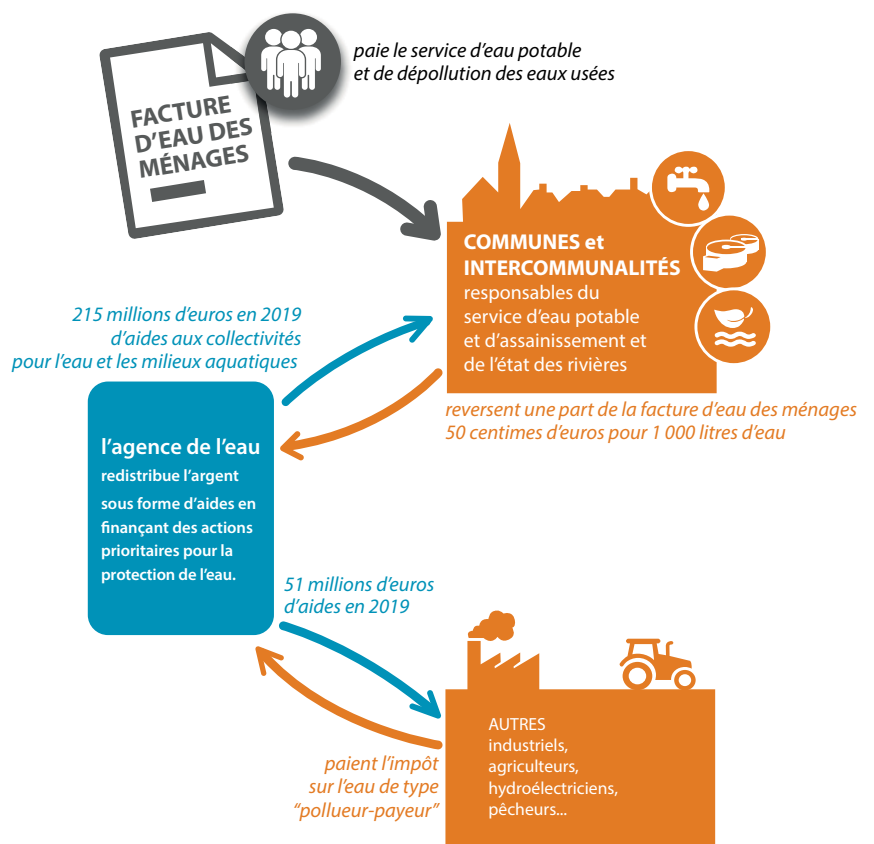
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (*estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015*).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 366 millions d'euros dont plus de 290 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



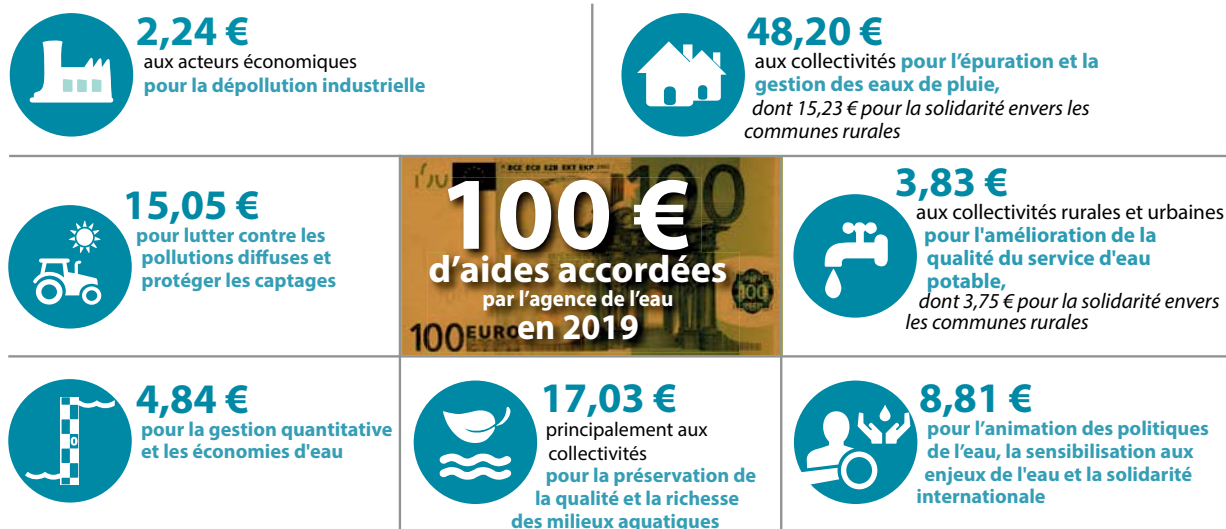
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

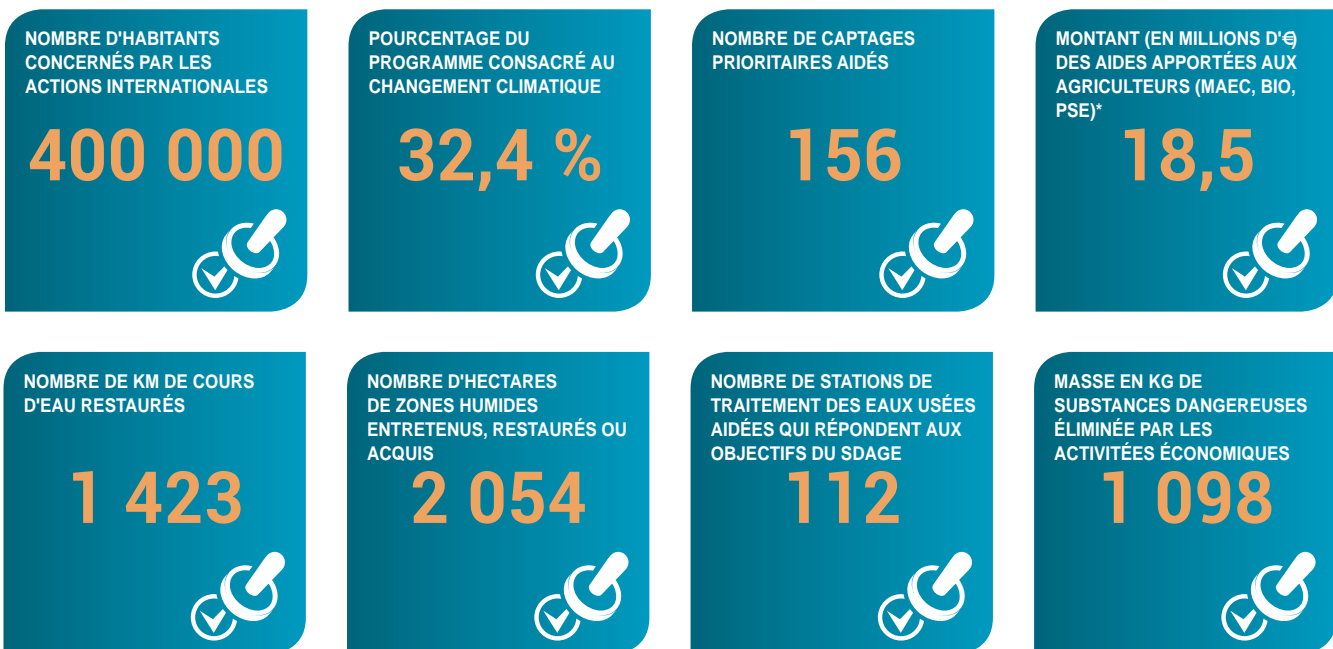
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2019 est la première année du 11^e programmes d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2019...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

6 APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

En 2019, l'agence de l'eau lance 6 appels à projets et à initiatives. Ils visent à mobiliser les acteurs de l'eau sur six sujets prioritaires :

- la restauration des milieux aquatiques et humides en faveur des espèces menacées,
- les économies d'eau consommée pour s'adapter au changement climatique,
- la mise en place de filières agricoles favorables à l'eau,
- la biodiversité marine,
- la gestion durable de l'eau de pluie en milieu urbain,
- les paiements pour services environnementaux.

Le but ? Faire émerger de nouveaux projets et des expérimentations de solutions innovantes dès la première année de son 11^e programme d'intervention (2019-2024).

Cette première année est marquée par un fort dynamisme du taux d'exécution des engagements financiers (près de 95 %). L'agence de l'eau a versé près de 270 millions d'euros d'aides.

Pour reconquérir la qualité des rivières, près de la moitié des aides ciblent l'assainissement collectif prioritaire (pollution domestique).

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines, les estuaires sont tous concernés.



Le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

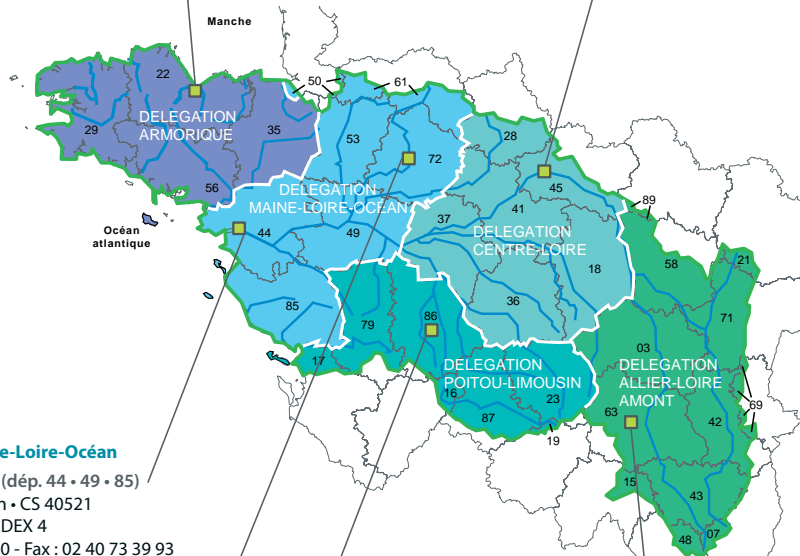
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...



ANNEXE 3 – QUALITE DE L'EAU

**SYNTHESE ANNUELLE 2019
SUR LA QUALITE DE L'EAU :**

**CONTROLE SANITAIRE ARS Poitou-Charentes -
délégation 79**

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : RESEAU EAUX DU VIVIER

Synthèse de l'année 2019

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 129 analyses bactériologiques et 132 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de le boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau que vous consommez provient du château d'eau du Vivier. C'est une eau de mélange constituée à partir d'eaux : de la source du Vivier, du captage de Gachet 1, du captage de Gachet 3, du captage de Chat pendu en secours. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 44,60 mg/l.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 26,97 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,19 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTÉRIOLOGIE: Eau de bonne qualité bactériologique

PHYSICO-CHIMIE: Eau de bonne qualité physico-chimique

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

ANNEXE 4 – FINANCES DE L'EAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

INVESTISSEMENT	BP 2019	TOTAL VOTE	CA 2019
CHAP. DEPENSES			
001 Déficit reporté		1 018 641,43	-
020 Dépenses imprévues	133 850,00	277 850,00	-
040 Opérations d'ordre	808 850	808 850,00	806 865,04
041 OO à l'intérieur de la section		174 670,00	174 664,17
16 Échéances d'emprunts	1 180 000	1 230 000,00	1 126 101,79
20 Etudes	338 000	680 520,58	288 532,32
21 Travaux	2 506 500	2 672 004,55	1 711 326,90
23 Travaux en cours	2 210 000	3 093 559,43	2 486 966,39
458 Opérations pour compte de tiers		15 000,00	13 707,00
TOTAL DEP. INVTT	7 177 200	9 971 096	6 608 163,61
CHAP. RECETTES			
001 Excédent reporté			
021 Virement de la section d'exploitation		1 200 000,00	-
040 Opérations d'ordre	2 772 200	2 802 700,00	2 751 457,38
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		174 670,00	174 664,17
1068 Mise en réserve		1 008 725,99	1 008 725,99
13 Subventions d'investissement	405 000	770 000,00	453 150,95
16 Emprunt d'équilibre	4 000 000	4 000 000,00	2 000 000,00
458 Opérations pour compte de tiers		15 000,00	
TOTAL REC. INVTT	7 177 200	9 971 095,99	6 387 998,49

EXPLOITATION	BP 2019	TOTAL VOTE	CA 2019
CHAP. DEPENSES			
022 Dépenses imprévues	142 980,00	335 431,04	
023 Virement à la section d'investissement		1 200 000	
042 Opérations d'ordre	2 772 200	2 802 700	2 751 457,38
011 Charges à caractère général	2 437 800,00	2 548 800,00	2 369 663,20
012 Charges de personnel	2 875 600	2 927 600	2 896 739,89
014 Atténuations de produits	1 670 270	1 670 270	1 483 841,00
65 Autres charges de gestion courante	327 000	436 000	357 346,64
66 Charges financières	500 000	500 000	456 878,86
67 Charges exceptionnelles	320 000	455 000	445 838,21
68 Dotations aux amortissements et provisions	400 000	180 000	23 728,29
TOTAL DEP. FONCTT	11 445 850	13 055 801,04	10 785 493,47
CHAP. RECETTES			
002 Excédent reporté		1 353 651,04	-
042 Opérations d'ordre	808 850	808 850	806 865,04
013 Atténuations de charges	65 000	65 000	125 454,29
70 Ventes	10 393 000	10 394 500,00	10 342 323,71
74 Subvention d'exploitation	129 000	131 800	97 269,55
76 Produits financiers		-	14,74
77 Produits exceptionnels	20 000	227 500	248 031,52
TOTAL REC. FONCTT	11 445 850	13 055 801,04	11 705 969,47

ANNEXE 5 –

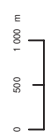
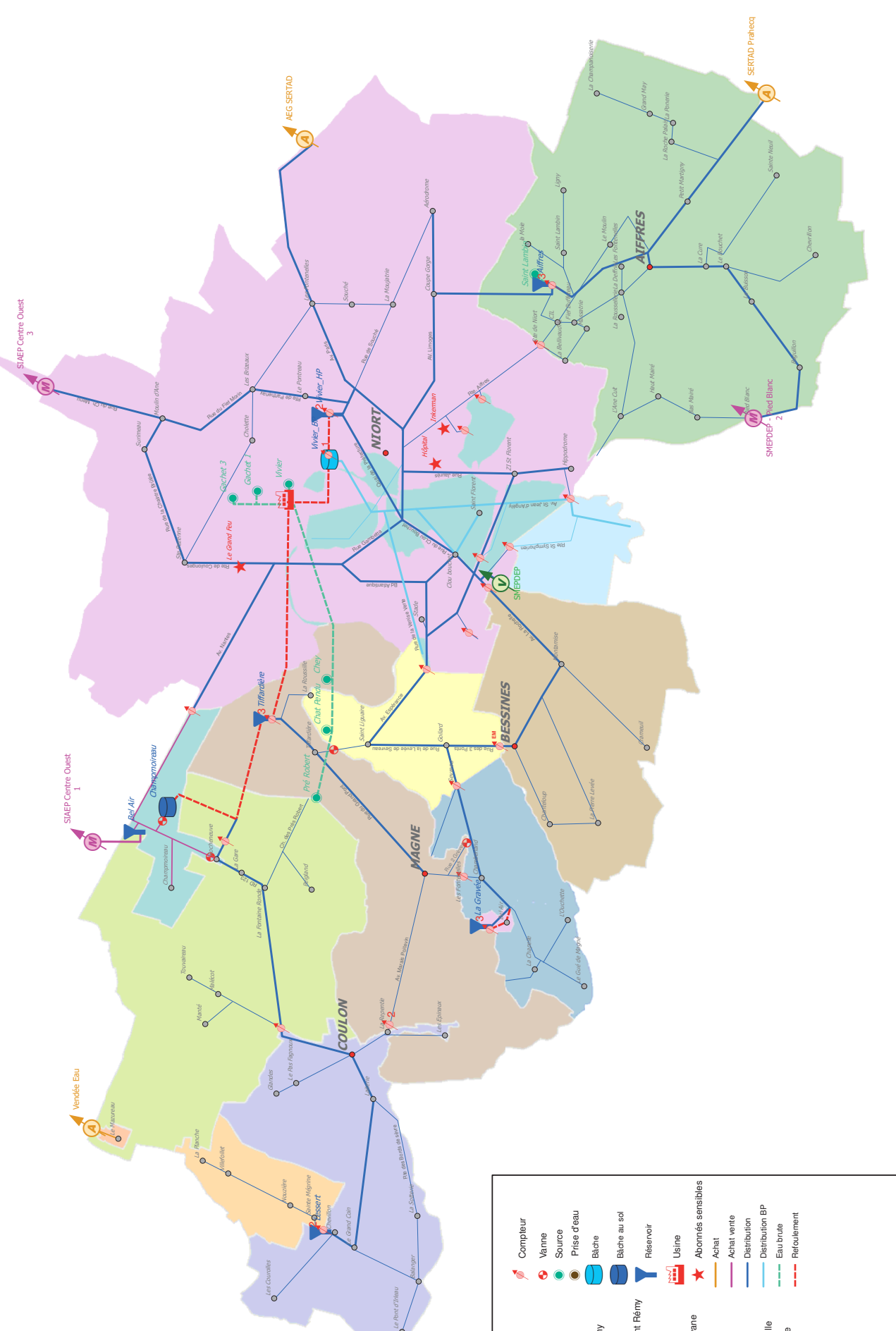
SYNOPTIQUE DU RESEAU DE DISTRIBUTION

DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER

EN 2019



Syndicat des Eaux du Vivier Synoptique du réseau d'eau potable



FAITS MARQUANTS

- Maintien des tarifs de l'eau potable depuis 2014
- Maintien du rendement du réseau de distribution au delà des 90%
- Visite d'un Ministre et d'un secrétaire d'Etat sur la stratégie de protection de la ressource sur le BAC*
- Restructuration du réseau historique du Jardin des Plantes de Niort
- Préparation du transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

INDICATEURS FINANCIERS - BUDGET (EN M D'€)

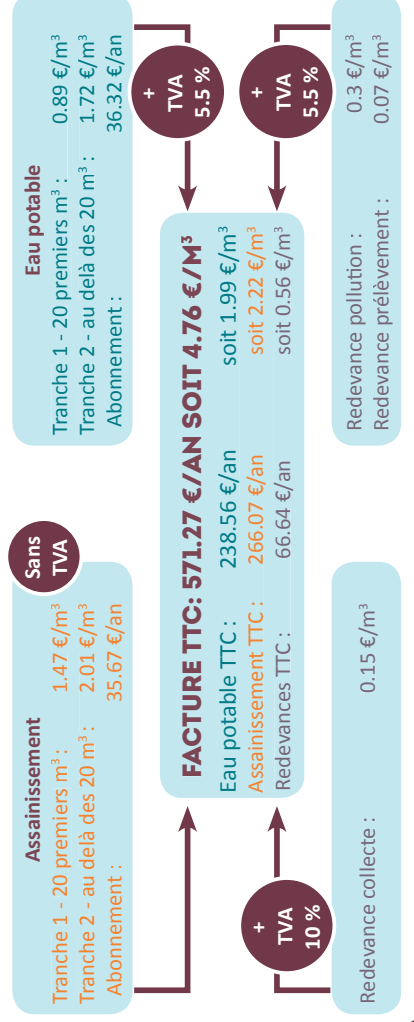
Fonctionnement	Recettes	Dépenses
Vente d'eau	6.67	Dépenses à caractère général 2.37
Abonnement compteurs d'eau	1.34	Personnel 2.9
Frais de mutation	0.17	Intérêts des emprunts 0.46
Travaux	0.29	Autres dépenses de gestion courante 0.36
		Charges exceptionnelles 0.45
		Dotations aux amortissements 2.75

4,5 M d'€ consacrés aux études et travaux

4.8 M d'€ de recettes (autofinancement, emprunts)

MONTANT DE LA FACTURE D'EAU (120 M³ ANNUELS)

La consommation médiane des consommateurs « domestiques » d'eau, sur une année, s'approche des 120m³.



* Bassin d'Alimentation de Captage = étendue sous laquelle circule la principale nappe d'eau souterraine exploitée, celle du Vivier/Gachet

2018 2019 2020

CHIFFRES CLES de L'EAU POTABLE

Aiffres, Bessines,
Coulon, Magné,
Niort



PRODUCTION

4 / 2 / 1 captages principaux / d'appoint / de secours

1 usine de traitement - **3** stations de reprise

2 sites de stockage et **7** réservoirs

5 300 000 m³ d'eau brute prélevée

700 000 m³ d'eau de process traitée et rejetée dans le milieu

4 600 000 m³ d'eau mis en distribution

319 analyses de qualité sur **7** points d'eau brute

250 kg de nitrate retirés quotidiennement de l'eau brute

0 dépassement de norme qualité de l'eau potable produite

⚡ Captages des eaux brutes (source / forages)

♻️ Traitement de l'eau brute et des eaux de process

🏠 Stockage

⚙️ Pilotage et Supervision

📊 Contrôle qualité des eaux brute

🔍 Surveillance continue sur paramètres physico-chimiques indicatifs

160 km² de surface du BAC*

12 000 hectares de Surface Agricole Utile sur le BAC*

200 exploitations agricoles concernées par le BAC*

4 études scientifiques de Recherche et Développement (hydro-géologiques, agronomiques et sociologiques)

2 projets R&D de suivi pesticides avec des start up en biotechnologie

132 détections concernant 15 différentes matières actives de pesticides et métabolites (parmi des centaines recherchées).

⚠️ Lutte contre les pollutions ponctuelles et/ou accidentelles - Sécurité civile

🚧 Elaboration et animation d'actions contre les pollutions diffuses

🛡️ Défense de l'eau potable sur les conflits d'usage - Sécurité civile

🎯 Amélioration des connaissances en hydrogéologie, agronomie et sociologie.

🔍 Suivi qualité eau brute

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

DISTRIBUTION - BUREAU D'ÉTUDE

73 000 habitants

620 km de canalisations

9.17 km de canalisation renouvelées

37 500 branchements

636 analyses qualité sur **35** points d'eau distribuée (potable)

111 nouveaux branchements

4624 interventions des équipes

1200 poteaux et bouches incendie

91 % de rendement du réseau soit un ILP de **1.90 m³/jour/km**

🔧 Entretien et optimisation du réseau

💧 Recherche des fuites

🔧 Réparation fuites et casses

📊 Contrôle qualité de l'eau distribuée

🗺️ Numérisation et gestion de la base de données cartographiques

👷 Veille et conduites de chantiers publics

🚒 Sécurité incendie

👤 Accompagnement des abonnés à distance

📞 Accueil physique et téléphonique continu pour l'eau et l'assainissement

📄 Guichet unique pour les interventions travaux

📊 Relève des compteurs

📄 Facturation

📄 Gestion de la base de données abonnés

📄 €

1 accueil physique et téléphonique en journée continue

2 factures sur relève par an

Réception de **14 300** appels, **6 000** visites et **5300** mails

Accueil et facturation de **80%** des abonnés assainissement CAN

142 réparations de fuite

224 renouvellements de branchements

300 / 3004 compteurs neufs / renouvelés

Plus de **5000** abonnés mensualisés

ACCUEIL - RELÈVE - FACTURATION - INTERVENTION TRAVAUX

Ce pôle englobe les missions de **Direction**, de **Secrétariat**, de **Finances Publiques**, de **Ressources Humaines**, de **Communication** et de **Prévention, Santé et Sécurité au travail**.

Il consolide le lien entre les **66 fonctionnaires** du SEV, les abonnés, les élus locaux et les institutions associées à la gestion de l'eau potable - dont les principales : Trésorerie Publique, Collectivités Territoriales, Centre de Gestion, Sécurité Civile et les Ministères (Santé Publique, Agriculture, Environnement, ...).

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER